

Albrecht von Haller
Abhandlung von der Viehseuche

Claude Bourgelat
Mémoire sur les maladies contagieuses du bétail

**Schweizerische Vereinigung für Geschichte der
Veterinärmedizin**
**Association Suisse pour l'Histoire de la Médecine
Vétérinaire**

Neujahrsgabe 2011 – Contribution Nouvel An 2011

Inhaltsverzeichnis – Table de matières

Vorwort - Préface

Albrecht von Haller:
Abhandlung von der Viehseuche,
28. September 1773¹

Albrecht von Haller:
Traité sur la Contagion parmi le bétail,
28 Septembre 1773²

Claude Bourgelat:
Mémoire sur les maladies contagieuses du bétail, 1775³

Brief des Herrn Bourgelat an den Herrn von Haller von
den besten Mitteln wider die Viehseuche (Paris, 12. März
1776) und Antwort des Herrn von Haller (Bern, 19. März
1776)⁴, mit Transkription des französischen Originals⁵

¹ Schweizerische Nationalbibliothek, G 9198

² Bibliothèque nationale Suisse, G 1958/23a
(Titel auf Umschlagblatt: Mémoire ...)

³ Campus vétérinaire de Lyon, Bibliothèque centrale, Boîte B8

⁴ Universitätsbibliothek Bern, ZB H XVIII A:1

⁵ Bürgerbibliothek Bern, N Albrecht von Haller 105.8

Vorwort

Das Jahr 2011 steht für die tierärztlichen Organisationen der Welt im Zeichen des 250-Jahr-Jubiläums des tierärztlichen Berufs. Weshalb vor 250 Jahren? Im Jahr 1761 gründete Claude Bourgelat in Lyon die erste Veterinärschule der Welt. Zur Erinnerung an diese Gründung gibt die Schweizerische Vereinigung für Geschichte der Veterinärmedizin zwei Abhandlungen und einen Briefwechsel über die Tierseuchenbekämpfung heraus.

Die Autoren Albrecht von Haller und Claude Bourgelat sind Gelehrte der Zeit der Aufklärung. Beide setzten ihr Wissen für das Gemeinwesen ein. Sie erkannten, dass Tierseuchen von einem "Kontagium" ausgelöst und verbreitet werden. Sie stellten fest, dass bei bestimmten Seuchen eine Therapie nicht möglich sei, deshalb müssen sie mit staatlichen Massnahmen bekämpft werden.

Haller nimmt in seiner Abhandlung von 1773 Bezug auf die Arbeiten von Bourgelat (Seite 7) und Bourgelat übermittelt seine Abhandlung 1775 Haller, woraus sich eine wissenschaftliche Korrespondenz entwickelt.

Wir danken den Bibliotheken für die Überlassung der Schriften, insbesondere der Bibliothek der Ecole Nationale Vétérinaire in Lyon, welche die Abhandlung von Bourgelat elektronisch erfasst und uns zugestellt hat.

3144 Gasel, im Dezember 2010

Schweizerische Vereinigung für Geschichte der
Veterinärmedizin

Stephan Häsler, Präsident

Préface

L'année 2011 fêtera le 250ème anniversaire de la profession vétérinaire dans le monde. Pourquoi 250 ans? Parce qu'en 1761 la première Ecole Vétérinaire du monde fut fondée à Lyon par Claude Bourgelat. A la mémoire de cette fondation l'Association Suisse pour l'Histoire de la Médecine Vétérinaire publie deux mémoires et un échange de lettres sur la lutte contre les épizooties.

Les auteurs Albrecht von Haller et Claude Bourgelat sont des savants du siècle des Lumières. Les deux ont voué leurs connaissances à la communauté. Ils ont reconnu que les épizooties sont causées et diffusées par des "contagions" et ils ont constaté que pour certaines maladies une thérapie n'était pas possible, elles devaient donc être combattues par des mesures étatiques.

Haller dans son mémoire de 1773 se réfère aux travaux de Bourgelat (page 8) et Bourgelat présenta à Haller son mémoire de 1775, d'où résulta une correspondance scientifique.

Nous remercions les bibliothèques d'avoir mis à disposition les documents et en particulier la bibliothèque de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon pour la numérisation du mémoire de Bourgelat.

3144 Gasel, en décembre 2010

Association Suisse pour l'Histoire de la Médecine
Vétérinaire

Stephan Häslar, président



Albrecht von Haller (1708 – 1777)

Doctor medicinae, Dichter, Professor für Anatomie, Botanik und Chirurgie in Göttingen, Staatsmann und Sanitätsrat in Bern. Porträt von J. R. Huber (H. Steinke, U. Boschung, W. Pross: Albrecht von Haller, Leben – Werk – Epoche. Bern 2008)



Claude Bourgelat (1712 – 1779)

Avocat, écuyer du roi, fondateur des Ecoles Vétérinaires de Lyon et d'Alfort, Commissaire général des Haras de France. Portrait signé Pigeot (M. Mammerickx. Claude Bourgelat, avocat des vétérinaires. Bruxelles 1971)

Abhandlung
von der
Siebseuche.

Auf
Hohen Befehl verfaßt,
und zum Besten des Landes bekannt
gemacht.

Den 28. Septemb. 1773.

von *Abt. v. Hagen*



Gedruckt bey Brunner und Haller.



Abhandlung

von der

Viehseuche.



I.

Die große Wichtigkeit dieses Geschäftes hat mich bewogen, diesen Aufsatz zum Angedenken und zum künftigen Gebrauche der Nachkommen aufzusetzen. In einem jeden Lande ist eine Seuche unter dem Rindviehe ein schreckhaftes Uebel, aber unserm Vaterlande würde sie, wenn sie überhandnehmen könnte, zum äußersten Verderben gereichen. Ein Drittel des Landes besteht in Bergen und Alpen, die gar keinen Nutzen mehr hätten, wenn kein Rindvieh sie abweidete. Eine gute Hälfte des übrigen Landes besteht in Wiesen, die den Reichtum desselben ausmachen, aber die wiederum zur vor-

nehmsten Absicht haben, dem im Sommer auf den Bergen und den Alpen weidenden Viehe die Winternahrung zu verschaffen. Es würde also fast die Hälfte unsers Landes unnütz werden, wenn das Rindvieh verlohren gieng. Ich übergehe den erstaunlichen Verlust, den das Hinsinken so vieler tausend Stüke Viehs verursachen würde, den Abgang an Milch, an Fleisch, an Käsen, den Mangel des zu unserm Landbau, wie bey den Römern, brauchbarsten Thieres.

2.

In Italien, in Holland, in Dänemark, in Holstein, hat dieses Uebel eben die Verwüstung angerichtet, deren schreckliches Gemähde wir hier entwerfen. Die vereinigten Provinzen haben in den lezten Jahren bey 200000 Stüken Viehs verlohren, die, nach dem gewöhnlichen Preise zu 120 Gulden gerechnet, die erstaunliche Summe von 24 Millionen Gulden ausmachen, und Dänemark hat in seinen Provinzen vor 20 Jahren eben so viel verlohren. Diese grausame Krankheit schwebt beständig auf unsern Grenzen herum, sie hat in Klein Burgund, in Wallis, in den freyen Hemtern, im Neuenburgischen, verschiedentlich sich gezeigt, sie ist auch zu mehrmalen über unsre Grenzen gedrungen, und hat zu Silens, im Amte Grandson, und neulich im Amte Neuf einen den Besitzern empfindlichen Schaden verursacht, ohne der einzelnen Höfe und Ställe zu gedenken, in welchen sie sich fast alle Jahre, doch nur im Klei-
nen,

nen, geäußert hat. Daß sie nun die bisherigen Schranken nicht überschreite, daß sie, wo möglich, von unsern Grenzen abgehalten, oder wo dieses unmöglich ist, doch dahin eingeschränkt werde, daß sie niemals mehrere Gegenden ergreife, noch zur Landplage werde, dieses ist, worüber ich die Mittel und Rätze zu entwerfen gedente, die durch die Erfahrung wirksam sind erfunden worden. Ich thue es vornemlich wegen meinem Vaterlande selber, auf daß die Erfahrung der Väter nicht für die Söhne verlohren sey: ich thue es auch um desto lieber, weil ich verschiedenlich aus Holland angefragt worden bin, was doch Bern für ein Mittel hätte, die in den Landen dieser Republik einschleichende Seuche allemal so geschwind zu unterdrücken, daß seit dem Angedenken der ältesten Einwohner sie niemals sich in mehrere Dertter ausgebreitet habe.

3.

Das erste, was bey dieser Krankheit und obliegt, ist dieselbe zu kennen. Dieses scheint nicht so leicht zu seyn, weil sie theils eine zeitlang durch keine heftige Zeichen sich zu erkennen giebt, und theils der wirkliche Sitz, und die wahrhaste Ursache des Todes, durch das Verderbnis verdunkelt wird, das in andern Eingeweiden erst aus der Krankheit entsteht, und nicht derselben Ursache ist. Vermuthlich ist es dieser unglücklichen Heimlichkeit der Krankheit zuzuschreiben, daß sie auch von gelehrten und gelehrten Völkern nicht sogleich erkannt

worden ist, und eine große Verwüstung angerichtet hat, ehe man sie zu fürchten gelernt, und die Ausbreitung des Uebels durch die Sperrung der angestellten Ställe zu hindern gesucht hat. Wir haben oft gelesen, sie verrathe sich durch ein heftiges Fieber, durch ein Schaudern, durch die kraubichten Haare, durch den Mangel des Wiederkanens; aber alle diese Zufälle kommen erst zum Vorschein, wenn das Uebel im innern des Thieres schon die bösesten Folgen gehabt hat. Wir haben gewisse Nachrichten, daß aus einem angestellten Stalle ein Thier nach einem Monate in einer gesunden Gegend erst erkranket, und durch die wahre Seuche hingeraft worden ist, die allem Vermuthen nach die ganze Zeit durch in dem Viehe verborgen gelegen haben muß. Wirklich krankes Vieh springt noch etliche Wochen muthig herum, giebt seine Milch in gleichem Gewichte, frist sein Futter begierig, arbeitet am Pfluge, und trägt dennoch den Tod in seinen Eingeweiden. Das einzige Zeichen, das man zuerst wahrnimmt, ist ein geringer Husten, mit welchem das Thier alle die eben genannte Zeichen einer guten Gesundheit verbindet, und dennoch unwiederbringlich verlohren ist.

Nach mehrern oder wenigern Tagen und Wochen zeigt sich endlich das Fieber durch das Schaudern und die kraubichten Haare. Der Husten vermehret sich, der Athem wird schwerer, das Thier ächzet, seine Kräfte sinken, es hält sich nicht mehr aufrecht, und bleibet liegen, es schlagebäuchet, leicht, der Puls wird geschwind, die Hitze und das Fieber größer,

größer, und nunmehr hört das Vieh auf zu fressen und zu wiederkauen. Die Krankheit fährt einige Tage lang fort schwerer zu werden: täglich ist das Fieber brennender. Die Adern schlagen mit einer unerwarteten Stärke und Geschwindigkeit, ein zäher Schaum quillt aus dem Maule und aus den Naslöchern des Viehes, die Zunge wird heiß, der Athem schwer und schnarchend, und dabey unerträglich stinkend, die Augen fallen ein, die Hörner werden kalt, ein stinkender Durchlauf, der zuweilen blutig ist, und eine völlige Entkräftung, schliessen die letzten Tage des Lebens. Doch zeigt sich dieser Durchlauf nicht bey allen kranken Thieren.

4.

Wenn man nach dem Tode das Vieh öfnet, so ist allemal und unfehlbar die Lunge angegriffen. Dieses konnte man erwarten, weil der Husten und der schwere Athem vorhergegangen sind. In allen den verschiedenen Seuchen, die zu Grandson, zu Säulens, zu Grassy und anderswo geherrscht haben, ist allemal die Lunge entzündet, und an das Brustfell angewachsen gewesen; zuweilen war auch Eiter zwischen ihr und diesem Felle. Bey den besten Schriftstellern, die von der Seuche geschrieben haben, findet man eben diese Wahrnehmung, und zumal bey dem verdienten Hrn. Bourgelat, der aus der Vieharzney sein besonderes Geschäft gemacht hat. Bey vielen Rindern ist die Lunge brandicht, bey andern voller innerlicher Geschwüre. Audremal sind in derselben Wasserblasen, zuweilen mit

mit Eiter vermischt: ein falchichtes Wesen ist etwas seltenes. Das Brustfell ist entzündet und brandicht. Man hat noch kein Vieh geschlagen, das mit dieser Seuche angestekt gewesen, und dessen Lunge gesund geblieben sey. Da nun der Husten das erste Zeichen der Krankheit gewesen ist, da es bey allen angestekten Stücken Viehs sich zeigt, da bey allen auch die Lunge leidet, so ist es augenscheinlich, daß die Lungenkrankheit das wesentliche dieser Seuche ausmacht, und also das gemeine Volk ganz recht auf deutsch und französisch diese Krankheit Lungen-, Presten und Pulmonic genennt hat.

Die übrigen Verderbnisse der Eingeweide sind nicht so beständig; doch ist die Entzündung des Magens, und seine Anfüllung mit Futter gemein. Dennoch ist auch der Magen gesund, wenn man das Thier gleich bey den ersten Anfängen der Krankheit geschlagen hat. Wenn aber das Thier später geschlagen wird, oder von der Seuche selber fällt, so ist allerdings der erste Magen, oder der Wank entzündet, das Futter in demselben unverdaut, oder auch wohl faul. Der zweyte Magen ist eben auch voll Futter, das mehrentheils unverdaut ist, und dabey entzündet. Der dritte, oder das sogenannte Buch hat mehrentheils am meisten gelitten, ist entzündet und brandicht, das Futter aber überaus hart und zusammengeballen, auch wohl versault. Der vierte Magen ist gleichfalls oft entzündet und brandicht, doch ohne dürres Futter.

Da

Da nun das Vieh in den ersten Tagen seiner Krankheit gefressen und wiedergelaut hat, keines von beiden aber bey einem so entzündeten und mit aufgehaltenem Futter vollgepfropften Magen geschehen konnte, so ist es augenscheinlich, daß die Verderbnis des Magens eine allgemeine Folge des Fiebers und der Fäulnis der Säfte ist. Auch findet man, nach Hrn. Boirgelats Zeugnis, den Magen in eben dem Zustande, wenn das Vieh von irgend einer hitzigen Krankheit tödlich angegriffen ist.

Mit dem Gedärme verhält es sich eben so, nur sind die Fälle noch gemeiner, in welchen es ohne Tadel ist. Sehr oft ist es dennoch entzündet, mit Flecken unterloffen, und auch wohl brandicht, und diese Verderbnis scheint eine Folge des im Magen faul gewordenen, in die Därme gekommenen, und dieselben angreifenden Futters.

5.

Noch unbessändiger ist die übermäßige Ausdehnung der Gallenblase, die doch von sehr vielen Schriftstellern als ein beständiger Zufall der Viehseuche angeführt wird. Auch wenn man dergleichen antrifft, so kann vielleicht die Galle in ihrer Blase aufgehalten worden seyn, weil ihr der Druck gemangelt, wodurch sie aus der Blase gepreßt wird, und den sie von dem mit Luft und Speise ausgedehnten und sich bewegenden Magen leidet. Im Menschen ist wenigstens die Gallblase ordentlich sehr groß, wenn er vom Hunger gestorben, oder auch sonst wegen einer hitzigen Krankheit ohne Speise geblieben ist.

Man hat auch zuweilen eine Windgeschwulst unter der Haut, und zumal an der Stelle gefunden, auf welche sich das kranke Vieh gelegt hat. Auch diese wird eine Folge der durch die Fäulung sich ausdehnenden Luft seyn. Eben so denken wir vom Fett, das zuweilen faul ist, aber doch mehrtheils ohne sichtbare Verderbnis seyn muß, da in den Ländern, wo die Polices schwach ist, die armen Leute das Fleisch des angestekten Viehes verspeisen.

Auch am Felle hat man keinen Geruch verspührt, es soll aber genauer an das sadichte Wesen anwachsen, und dabey etwas weicher seyn, als in einem gesunden Thiere.

In andern Ländern will man Geschwüre wahrgenommen haben, die überall unter der Haut ausgebrochen sind, und die einige Aerzte für einen heilsamen Auswurf der Natur gehalten haben. In unsrer Seuche hat man dergleichen nicht wahrgenommen.

Zuweilen ist ein gelbes Wasser in die Höle der Brust ausgegossen, es ist aber dabey nichts beständiges, und man hat Rinder geöfnet, deren etne Seite mit solchem Wasser angefüllet war, die andre aber nicht. Die Landleute haben von dieser Unbeständigkeit Anlaß genommen, den Lungen-Breken in den trokenen und den nassen zu theilen, es ist aber an diesem Unterscheide nichts gegründetes.

6.

Die wahre Natur einer Krankheit erkenne man theils an den Zufällen, womit dieselbe begleitet gewesen ist, dieweil sie gewähret hat: und dann aus den Veränderungen, die man in den geöffneten Körpern gefunden hat, und die man mit dem gesunden Zustande vergleicht. Man muß aber sich allerdings auf diejenigen Zufälle einschränken, die schon beym Anfange des Uebels sich geäußert, und so lang als das Leben gedauert haben: und dann auf die Zeichen des Verderbnisses im Inwendigen, die zu diesen Zufällen die Ursache gewesen sind. Dann die außs höchste gestlegene Krankheit, und die Verderbnis in den Säften, zeugt allerdings im lebenden Thiere andere Zufälle, und in dem Körper noch andere Verderbnisse, die nicht eine Ursache, sondern eine Folge der Krankheit sind.

Man hat die Hornvieh-Seuche für ein Entzündungsieber, für ein bösarziges Fieber, für ein Fieber mit einem Auswurfe an der Haut, für eine Entzündung des Magens gehalten.

Schon die Alten sind dem Zwecke näher gekommen, und der gemeine Mann hat die Natur der Seuche besser eingesehen. Sie ist offenbar eine Lungenkrankheit, die bey einer Entzündung anfängt, oft in den Brand übergeht, und andremal in ein Geschwür, und in eine wahre Schwindsucht sich endigt. Es ist doch sehr sonderbar, daß unter den vielen neuen Ärzten, die von dieser so allgemeinen und so lang daurenden Seuche geschrieben haben,

Haben, einige zwar wohl ein Verderben in der Lunge erkannt, fast niemand aber gemerkt habe, daß der Sitz des Uebels in der Lunge ist.

7.

Nach den Gedanken, die die Aerzte von der Natur des Uebels gehabt haben, sind auch ihre Råthe zur Heilung ausgefallen. Diejenigen, die es für ein Entzündungsfeber hielten, rietben zur Aderlässe und zu erweichenden und kühlenden Mitteln; die, so eine bösertige Eigenschaft annahmen, verschrieben sogenannte gısttreibende und hızige Mittel; die, so eine Fåulung für den Grund des Fiebers erkannten, gaben die Säure, wie denn ganz neulich die sauren Aepfel, als ein heilsames Mittel wider die Seuche, im Brandenburgischen angerathen worden sind. Andere schlagen die Fieherrinde, noch andere das Quellsilber vor, und der gemeine Hauffe hat absichtlose Gemische und alte Recepte.

Die Alten hoffen vieles von den Haarschnuren, von einer durch die Wampe durchgezogenen Nieswurzel, und von einem langen Eiterflusse.

In Holland und England scheint man, nach einer traurigen Erfahrung, die Unträstigkeit der Arzneyen erkennt zu haben: man legt auch alle Hofnung nieder, das Vieh von der Krankheit zu heilen, und begnügt sich mit der Bemühung, selbige gelinder zu machen, daher entsubnd das Einåugeln der Seuche, das in den neuesten Zeiten vorgenommen worden ist.

Wir übergeben die sogenannten Präservative, womit man das Vieh wider die Ansteckung sicher stellen wollte, und wovon kein kundiger Mann sich die geringste Hofnung machen kann, da in der Pest und in den Kinderpocken, und in andern ansteckenden Seuchen alle dergleichen Arzneyen kraftlos befunden worden sind.

8.

Hier hat eine lange Erfahrung gelehrt, daß die Arzneyen nicht eine zulängliche Sicherheit wider die Seuche bewürken können. Die ersten Anfänge des Uebels sind fast unmerklich, und wenn die Zufälle ausbrechen, so ist fast alle Rettung unmöglich. Zudem so ist der Gebrauch der Arzneymittel gefährlich: das Uebel steckt an, vermuthlich durch den Athem, und man hat doch Anzeigen, daß der Geruch an den Kleidern der Menschen sich anhängt, die mit dem kranken Viehe umgehen. Man kann nicht hoffen, in einem Tage ein krankes Thier zu heilen: dieweil die Krankheit sich nach und nach überwinden läßt, und dieses ist der glimpflichste Fall, so kann das kranke Thier die mit ihm in einem Stalle stehenden, die mit ihm weidenden, die mit ihm trinkenden Thiere anstecken: sein Hauch kann auch die Kleider seiner Besorger beschmizen, und dem gesunden, auch wohl entfernten Viehe gefährlich werden.

Zudem so kann man eben keine so sichere Hofnung auf die Wirkung der Arzneymittel bauen.

An Menschen haben seit mehr als zweytausend Jahren unzählbare weise Leute unermüdet die Wirkungen der Arzneymittel beobachtet. Wir kennen ziemlich genau die Heilkräfte eines jeden, seine kühlende, seine erbizende, seine abführende Eigenschaft, und die Gewichte in denen es gegeben werden muß, seine volle Wirkung zu thun. Deyn Thiere haben wir bey weitem nicht ein gleiches Licht. Wenige Leute von einiger Einsicht haben ihre Krankheiten beobachtet; die Kunst sie zu heilen, ist bey einer niedrigen Art von Menschen geblieben, die weder den innern Bau der Thiere genau genug gekennet, noch durch die Belesenheit, oder die Kenntnis der Natur, ihr Licht vermehret haben. Die Viehärzte folgen einander schon seit den ehmaligen griechischen Viehärzten fast unverändert, und ihre Kunst besteht in gewissen zusammengesetzten Recepten, die sie in den Handschriften andrer Viehärzte gefunden haben.

Der Bau des Magens der Rinder ist vom Bau des menschlichen Magens sehr verschieden. Ueberhaupt sind die Decken der Nerven viel dicker, die Empfindung viel geringer, die Aderschläge minder zahlreich, die Schlagadern unendlich härter, und das Herz minder reizbar. Nach allen diesen Unterscheiden ist auch die Wirkung der Arzneyen bey den Thieren ganz anders als bey dem Menschen, und diesen Unterscheid hat man erst seit wenigen Jahren durch die Versuche in wenigen Fällen kennen gelernt. Der Metallsafran ist in den kleinsten Gewichten ein bestiges Brechmittel für

für den Menschen, beim Pferde erweckt er bloß einen Schweiß; und das ein so heftiges Brechen verursachende Glas aus dem Spiesglaste führt bey einem Pferde bloß durch die Därme ab. Kein Gift bringt das Pferd zum Brechen.

Da nun die ächten Wirkungen der Mittel auf den Leib der Thiere uns noch sehr schlecht bekannt sind; da fast niemand mit genugamer Aufmerksamkeit, und mit einer zureichenden Vorbereitung, weder die Krankheit der Thiere beobachtet, noch die Mittel wider dieselbe in zuverlässige Regeln gebracht hat; da also der Arzueyen helfende Kraft ungewiß, die Gefahr aber, eben durch dieselben die Seuche auszubreiten, augenscheinlich ist, so enthält man sich lieber des gefährlichen und wenig versprechenden Versuches, und setzt der Seuche andere, gewissere und unschädliche Mittel entgegen.

9.

Vor allem andern muß man alle Hofnung ablegen, daß die Lungensucht keine ansteckende Krankheit sey. Diese Hofnung rührt von einigen Gelehrten her, so wie andere auch der Pest ihr ansteckendes Vermögen haben absprechen wollen: Der gemeine Mann urtheilt aber in beiden Fällen besser als der Gelehrte, dem ein Weg eben deswegen besser gefällt, weil ihn noch niemand betreten hat.

Ich will eben nicht für gewiß festsetzen, daß die Haut des Ochsen, zumal einige Zeit nach dem Tode, ansteke. Man hat dawider in Frankreich Versuche angebracht, die alle Aufmerksamkeit verdienen. Dennoch ist es in der That wahrscheinlich, wie die Pest an Wolle und Haaren sich am allerliebsten anhängt, und mit denselben sich fortbringen läßt, und das Verderben andern Städten und gesunden Ländern zubringt, so möchte der übelriechende Hauch des Thieres in die Haare seines eigenen Leibs, oder anderer neben ihm stehenden Thiere kommen, und seine ansteckende Kraft mit denselben fortgetragen werden. Wenigstens ist es gewiß, daß in unsern Ländern, so oft die Lungenseuche sich unterm Rindviehe geäußert hat, man allemal den Ursprung des Uebels bis auf ein Stük hat zurückbringen können, das auf einem verdächtigen Markte gekauft, oder aus bestellten Gegenden in unser Land gebracht worden war. Andremale hat unsrer Landleute Vieh mit dem Viehe angestellter Gegenden geweidet: es hat auch wohl, dem stärksten Vermuthen nach, aus angestellten Bergen die Luft die tödlichen Dünste in unsern Berge übergebracht. Man will auch wahrgenommen haben, daß das gesunde Vieh, nachdem es das franke berochen, in wenigen Stunden selbst Zeichen der ihm mitgetheilten Seuche von sich gegeben habe.

So wie man das Schiff kennet, das von St. don die Pest nach Marseille gebracht hat, so kennet man

Man den unglücklichen Stier, der aus Ungarn ins Venetianische Anno 1711 gebracht worden, und der die große Viehseuche angezündet hat, von welcher Italien zuerst, und nachher fast die Hälfte von Europa verheeret worden ist. Es scheint allerdings, wie die Pest, so auch die ansteckende Seuche des Viehs, in einem andern, und vermuthlich heissern Lande zu entstehen, und dann in dem kühlern Europa nach und nach durch die Winterkälte erstelt zu werden.

Nichts beweiset aber deutlicher, daß die Lungenseuche, wie die Pest, durch das Anstecken sich fortpflanzt, als die Verhinderung derselben durch die Sperre, und durch die Verhütung alles Umganges zwischen den angestekten Ställen, und denjenigen die noch gesund sind. Wäre es eine Krankheit, die von sich selber, wie bey den Menschen ein Fieber, entzündete, so würde man umsonst die angestekten Städte sperren, vergebens das Vieh in einem Dorfe schlagen, und die Berge mit Wachen und Dornen umzäunen. Alle diese Vorsorgen würden eine Krankheit nicht hindern, deren Quelle im Blute des gesündesten Viehes selber wäre.

Dieses einzige ist hier wahrzunehmen, daß die Ansteckung sich nicht weit erstreckt, und insbesondere in der Luft keine große Weite einnimmt. Dann wenn die Luft sich in einer grossen Strecke anstecken liesse, wenn sie in einem ganzen Dorfe mit

mit dem Gifte der Seuche geschwängert wäre, so wären wiederum die Sperren und andre Vor sorgen von keinem Nutzen. Auch hier ist die Ähnlichkeit mit der Pest sichtbar. Die Monnen zu Marseille, und in andern mit dieser furchtbaren Seuche ange stellten Städten, blieben gesund, weil sie ihre Klöster fest verschlossen hielten. Es muß also von den ange stellten Häusern keine die Pest bewirkende Ausdünstung durch die Luft bis in diese Klöster durchgedrungen seyn. Und oft, sehr oft, haben wir die Lungenseuche in einem oder in wenigen Ställen eingeschperret gehalten, ohne daß die übrigen Ställe in eben dem Dorfe angestekt worden wären.

10.

Wenn wir nun einerseits wissen, daß das Uebel von der Ansehung herrührt, und anderseits keine Zuversicht auf einige Arzneymittel gründen können, so bleibt nichts übrig, als die Ansehung zu verhindern, und den Verlust auf die wenigen Kinder einzuschränken, die zuerst mit dem Gifte beschmizt worden sind. Alle die Mittel zu dieser Einschränkung des Uebels kommen in der Absicht überein, daß die Seuche aus ange stellten Ländern in das unsere nicht eindringen: und wenn sie dennoch eingedrungen ist, von dem kranken Viehe nicht zum gesunden übergetragen werden könne. Es ist also erstlich zu verhüten, daß von den Ländern, wo die Lungenseuche fast ohne Auf
hören

ihren bald in diesem Landesstriche, und bald in einem andern herrschet, kein Vieh jemals in die hiesigen Lande gebracht werden könne; weil bey den friedlichsten Zeiten in einem Lande, wo keine genau befolgte Aufsicht ist, plötzlich und ehe man es gewahr wird, eine Seuche entstehen, und durch die freye Handlung über die Gränzen kommen kann. Die Vorsorge ist desto nöthiger, weil in solchen Ländern, wo der Fürst für die Wohlfarth seiner Völker minder aufmerksam ist, und wo das Volk kein Zutrauen zu den Verfügungen der Regierung hat, die armen Einwohner die Seuche äufferst verheelen, ihr Vieh wohl eher, um den beschwerlichen Folgen zu entgehen, in die Erde ihrer eigenen Ställe einscharren, und sich desselben auf alle nur mögliche Weise durch die Wohlfeiligkeit der Preise entschlagen, dadurch aber ihre Nachbarn in die äufferste Gefahr versetzen. Diese Unart hat in andern Ländern minder Platz, wo der Fürst für seine Untertanen väterlich sorgt, ihren Verlust zu mildern allemal geneigt ist, die Unkosten der nöthigen Vorsorgen großmüthig übernimmt, und sich dadurch das Zutrauen der Seinigen zuzieht.

Da aber eine weise Regierung die Seuche nicht erst alsdann zu bestreiten erwartet, wenn sie wirklich in ihre Lande eingedrungen ist, und da das Uebel unendlich leichter abgehalten als unterdrückt werden kann, so muß auch in den Zeiten der größten Sicherheit die Pollicey sorgen,

daß kein Stük Vieh erkranken oder fallen könne, ohne daß sie davon Bericht erhalte. Es muß also auch in den ruhigsten Zeiten verfügt werden, daß kein Vieh sey, von dessen Gesundheit man nicht einen zureichenden Beweis haben könne. Folglich muß das Rindvieh mit dem besondern Zeichen eines jeden Dorfes an den Hörnern gezeichnet, und dieses Zeichen, so oft es verloschen ist, erneuert werden, auf daß man aus diesem untrüglichen Zeugnis wissen möge, aus was für einer Gegend das Vieh herkomme, und aus dem bekantesten Gesundheitsstande des Dorfes auf die Gesundheit des Stückes schließen könne.

Aus eben den Ursachen muß auf keinem Marke kein Stük Vieh zugelassen, gekauft oder verkauft werden, noch auf einige Weise Hand ändern, ohne daß der Verkäufer dem Käufer einen gedruckten, und durch den Vorgesetzten des Orts unterschriebenen, Gesundheitschein übergebe, woraus man ersehe, wo das Stük herkomme, und von der Gesundheit dieses Ortes und des Stückes selber versichert sey. Hierzu müssen eigene Aufseher auf den Märkten bestellt werden, die diesen Gesundheitschein einsehen, und alle die Stücke zurükweisen, oder nach Befindnis der Dinge zu mehrerer Ahndung den Vorgesetzten anzeigen, die ohne solchen Schein auf den Markt geführt worden sind, auf daß dieselben geschlagen, und das Fleisch den Armen ausgetheilt werde.

II.

Mit allen diesen Vorsorgen sind dennoch die vielen Gränzen, die wenige Sorgfalt der Nachbarn, die nahen Ausdünstungen der anstosenden und angefakten Berge fremden Gebietes, die Gewinnsucht, und die Begierde wohlfeiles Vieh anzukaufen, und andre in der menschlichen Gesellschaft unmöglich ganz zu vermeidende Fehler, eine schwer abzuhaltende Ursache, daß dennoch bald in dieser Gegend, und bald in einer andern, die Seuche durchbreche, und sich in unsere Dörfer einschleiche. Hier bleibt nichts übrig, als das glimmende Uebel in seinen Anfängen zu erkennen, und die eingeschlichene Seuche zu hindern sich auszubreiten.

Zuförderst ist ein jeder Untertthan, der von etwas verdächtigem gehört, oder dergleichen gesehen hat, schuldig, und unter starken Strafen verpflichtet, was er für die gemeine Sicherheit gefährliches gehört hat, dem nächsten Vorgesetzten anzugeben. Wenn auch ohne etnigen Verdacht ein Stük Vieh erkranket oder fällt, so soll auch in diesem Falle der Besizer, oder, wer sonst davon etnige Nachricht hat, diese Krankheit den Vorgesetzten des Ortes, diese dem Oberamtmann, und dieser dem Sanitättrathe anzeigen. Wer bey verdächtigen Fällen etwas verheimliche, soll nach Befindnis der Dinge mit dem Gefängnis, oder mit andern Strafen angesehen werden.

In allen diesen Fällen läßt der Oberamtsmann die Krankheit durch Vorgesetzte, Beerdigte und verständige Männer untersuchen, beschreiben, und dem Gesundheitsrathe das befundene wissen, auf daß derselbe von der Gefahr, die bey der Krankheit ist, urtheilen, und das zur allgemeinen Sicherheit nöthige verfügen könne.

12.

Das erste, was anbefohlen wird, ist das genaueste Absondern des kranken Thieres, wenn an dessen Uebel das geringste verdächtig ist. Es muß weder zur Tränke mit anderm Viehe gehn, noch eben die Weide genießen, noch in einem Stalle mit gesundem Viehe stehen: es muß einzeln, in einem eigenen Stalle, oder in einem eingehägten Stücke Weide gefüttert und getränkt werden. Die Leute, die ein solches verdächtiges Thier besorgen, müssen dazu eigene Kleider anziehen, und mit selbigen zu keinem unverdächtigen Viehe gehn. Das Geschirr, woraus das verdächtige getränkt wird, muß für kein gesundes Stük dienen: sein Mist kann nicht auf den Acker geführt werden, man muß ihn in die Erde in eine mit Dornen-umzäunte Grube verscharren, damit kein gesundes Vieh daran riechen könne.

Auch wann ein angestelltes Thier geschlagen oder sonst gefallen ist, so muß der Stall, wo es kuhd, wenigstens drey Monate lang durchlüftet,

lüftet, die Krippen und das ander Holzwerk weggenommen und verbrennt, die Erde vom Boden einen Schuh tief aufgegraben, und mit andrer Erde ersetzt, endlich aber mit Kalch übergossen werden. Das Futter, wovon es gefressen hat, und worein sein Hauch gegangen ist, soll man keinem andern Thiere vorlegen.

Wenn das Vieh fällt, so muß es in Gegenwart von becidigten Vorgesetzten und solcher Leute, die der Vieharzney kundig sind, geöffnet werden. Man muß dabey genau aufzeichnen, was man an der Lunge, am Magen, am Gedärme verborbenes gefunden hat. Ist die Krankheit ohne Verdacht, so wird dem Besizer vergönnt das Fleisch zu essen, und das Fell zu behalten. Ist aber etwas verdächtiges an der Lunge gefunden worden, so wird das Fell kreuzweise zerschnitten, mit samt dem Viehe in eine sechs Schuhe tiefe Grube verscharrt, mit Kalch übergossen, und durch einen Zaun die Grube verwahrt, auf daß kein anderes Vieh den Geruch an sich ziehen könne.

Ist die Krankheit die wirkliche Lungenseuche, so ist es am sichersten, kein arznehen an dem angesteckten Viehe zu erlauben, sondern die ersten Stülke ohne den geringsten Verzug zu schlachten, sowohl das wirklich hussende und also angesteckte Stül, als die, die neben ihm in eben dem Stalle stehn. Denn so viel Vieh als in eben

eben dem Stalle mit dem an der Lunge verdorbenen Stüke gefunden sind, so viel kann man als ohnedem verlohren ansehen, weil in den meisten Fällen solche Thiere nach und nach alle erkranken und hinfallen.

Das Schlachten wird auf eben die Weise, und noch sorgfältiger, in Gegenwart beedigter und der Vieharzney verständiger Männer vorgenommen, alles zur Schrift gebracht, was in den Eingeweiden verdorbenes gefunden worden ist, und das Befinden dem Gesundheitsrathe mit der Unterschrift der Gegenwärtigen einberichtet. Die gesund befundenen Stüke kann man, wie im vorigen Falle, essen, und die Haut zunuz machen, doch so, daß sie unmittelbar vom Stalle in die Grube des Gerbers komme. Mit dem krank erkundenen Viehe wird es, wie im vorhergehenden Falle, gehalten. Das Fell muß zerschnitten, und mit samt dem Thiere in eine tiefe Grube mit genugsamem Kalch verscharrt, und, wie schon befohlen worden, die Grube mit Dornen verwahrt werden. Der Stall wird nach den schon beschriebenen Maasregeln gereinigt und erneuert. Wenn der Schade groß ist, so pflegt die Obrigkeit den Besitzern der gesund gewesenen, und der allgemeinen Sicherheit aufgeopferten Thiere, mit einer Bessteuer einen Trost zu ertheilen.

Wenn in gleichem Dorfe verschiedene Ställe angefüllt sind, so wachset die Gefahr, und mit derselben muß die Sorgfalt zu Abhaltung eines größern Unglücks verdoppelt werden. Alle die angefüllten Ställe werden gesperrt, und nach der obigen Vorschrift, von aller Gemeinschaft zur Tränke und zur Weide ausgeschlossen: und bey einem größern Uebel schlägt man, zu mehrerer Sicherheit, alles das Vieh, das in den angefüllten Ställen gestanden ist, das gesunde wie das kranke, weil man von demjenigen, das gesund scheint, doch keine Sicherheit hat, daß es nicht die tödtliche Seuche schon eingesogen habe. Diese anscheinende Grausamkeit ist das einzige Mittel zu verhindern, daß nicht noch die übrigen Ställe in eben dem Dorfe, und auch wohl in den benachbarten Dörfern angefüllt, und die Seuche über das Land ausgebreitet werde.

Ist die Seuche auf einem Berge ausgebrochen, wo viele Kühe in einer gemeinschaftlichen Weide gesömmert werden, so ist der Fall noch bedenklicher. Der erste Fall ist, wenn zwar das Vieh der hiesigen Untertanen gesund bleibt, aber die angränzenden Berge angefüllt sind, und das Vieh unsrer Angehörigen also mit dieser Seuche umgeben ist. Der Fall geschieht, zumal auf den Bergen in klein Burgund, die von den
 Ein.

Einwohnern des Thales du Lac de Joux gepachtet werden, und die mehr als einmal mit angestellten burgundischen Dörfern umringt gewesen sind. In diesem verdrüßlichen Falle wird zuerst unsern Angehörigen anbefohlen, sich rings herum mit Dornen zuverlässig und doppelt einzuzäunen, auch mit den angestellten Dritten allen Umgang und Gemeinschaft zu vermeiden. Auf diesen burgundischen Bergen wird es alle vierzehn Tage durch erfahrene Leute genau besichtigt und nachgesehen, ob einiger Verdacht der Seuche bey einigem Stüde gefunden werde, oder ob es alles gesund sey. Wenn dann die Zeit da ist, in welcher dieses in Burgund gesümmerte gesunde Vieh abziehen und wieder in unser Land geführt werden soll, so befehlt man den Besitzern zuerst, sechs Wochen lang in einzelnen abgelegenen niedrigen Bergen ihr Vieh zu füttern, ohne es mit anderm Viehe in unsern Landen weiden, oder sich einigermaßen vermischen zu lassen. Daselbst wird es alle vierzehn Tage wieder besichtigt, und nach den Umständen erst erlaubt, solches wieder in das Land und in die gewohnten Ställe zu führen, wann die genaueste Zeit uns von seiner völligen Gesundheit versichert hat.

Wenn an diese angestellten Berge der Nachbarn einige von unsern Bergweiden angränzen, so werden selbige aufs schärfste dagegen abgezäunt, und auch in dem folgenden Jahre ledig gelassen,

gelassen, und dieselben zu besetzen nicht erlaubt, aus billiger Furcht, es möchte etwas von der Seuche an dem Futter, oder an den Gebäuden der allzu nahe der Seuche gewesenen Berge haften. Wie dann die Erfahrung gelehret hat, daß allerdings, wenn wider die ergangenen Befehle auf dergleichen ledig gebliebenen Bergen einiges gesundes Vieh zur Weide gegangen ist, die Seuche dasselbe ergriffen hat.

14.

Wenn aber wirklich die Seuche aus den benachbarten Bergen in die unsrigen durchgedrungen ist, so ist allerdings die Gefahr nunmehr am größten, weil die Anzahl des Viehes auf einem Berge weit größer als in einem Stalle ist, da auf einem Berge hundert und mehr Stüke gesömmert werden; da dann auch alles dieses Vieh heysammen in einem gemeinschaftlichen und nicht zertheilten Berge lebet, mehrentheils an einem einzigen Orte getränkt wird, und in einem, oder doch in wenigen Ställen zusammenkömmt, sich auch gegen die benachbarten Berge leicht verlaufen, und die Seuche ausbreiten kann. Der giftige Hauch des kranken Stükes gehet an die andern noch gesunden, er haftet an ihren Haaren, er vergiftet die Weide. Man muß also einen ganzen angesteckten Berg, wie einen einzig angesteckten Stall betrachten, und sich erinnern,

nern, daß dieser Stall viel leichter als ein Berg zu sperren und einzuschließen ist.

Es bleibt in diesem traurigen Falle nichts übrig, als alles das Vieh, das auf diesem Berge gesümmert worden ist, das gesunde wie das kranke, zu schlachten, und damit die angränzenden Berge in Sicherheit zu setzen. Dieses ist zu mehrmalen mit dem erwünschten Erfolge geschehen, und sowohl die im Lande aufgenommene Steuer, als die obrigkeitliche Frengedigkeit haben dabey den Leidenden zum Trost gereicht. Es wird alsdann eben der schon angezeigte Unterschied zwischen dem gesunden und kranken Viehe gemacht, und von jenem die Felle und das Fleisch vergönnt junuz zu machen, von dem kranken aber verscharret, mit Kalch bedekt und umzäunet. Man hat dabey noch eine Strengigkeit ausüben müssen, ohne die, man nicht geglaubt hat, genug für die allgemeine Sicherheit gesorget zu haben: man hat nemlich auch die Schweine schlachten lassen, die nach der Gewohnheit der Bergländer mit der Molke fett gemacht werden sollten. Obwohl die Seuche, die das Rindvieh wegnimmt, die Schweine, Pferde und Schaafe nicht ansteckt, so hat man dennoch befürchtet, es möchte von dem ansteckenden Hauhe etwas an den Borsten hängen, und die Seuche an gesunde Orte tragen.

15.

Mit diesen Vorsorgen hat man noch allemal erhalten, daß die eingebrochene Seuche in einem Dorfe oder in einem Berge eingeschränkt worden, und das übrige Land gesund und unangesteckt geblieben ist, und seit undenklichen Zeiten hat keine Seuche die hiesigen Lande in einem etwas grossen Umfange ergriffen. Es ist auch kein Zweifel, daß auch in andern Ländern durch eben diese Mittel der Fortgang einer Seuche sich werde hemmen lassen; und in den Reichen muß es noch leichter seyn, das gesunde Land sicher zu stellen, wo man besoldete Kriegsvölker hat, die die angesteckte Gegend thätig einsperren können. Aber alle diese Maaßregeln müssen gleich anfänglich, ohne Verzug, Nachsicht noch Schonungen ergriffen und bewerkstelliget werden: dann wenn einmal ein ganzes Land, wie Holland, in tausend Dörfern und Ställen angesteckt ist, so sind allerdings der Menschen Kräfte dem allzustarken Uebel nicht mehr gewachsen.

In Holland herrscht wenigstens die Seuche, ungeachtet des Einägelns und der verschiedenen Mittel, noch immer, und der nothdürftige Vorrath an Milch wird mehrentheils blos durch die Stute noch geliefert, die die Seuche überstanden haben: doch scheint das Uebel abzunehmen, und wird vermuthlich endlich, wie alle fremde

fremde Krankheiten, und wie die Pest selbst, erlöschen.

16.

Der sogenannte Zungenkrebs ist noch ansteckender als die Lungenseuche; die Ursache dieses Geschwürs wird durch die Luft selbst verbreitet, und diese Seuche durchheilt in wenigen Tagen ein ganzes Land. Sie ist zwar tödlich, wenn man nicht die nöthige Vorsorge gebraucht, sie ist aber sehr leicht zu heilen, indem bloß das Auskrazen mit einem etwas scharfen Löffel, und das Ausspülen mit Wein zureichend ist.

Der Roß ist unter den Pferden ebenfalls ansteckend, und äussert sich ziemlich oft in den hiesigen Landen. Man bedient sich dawider eben derjenigen Mittel, die man der Lungenseuche entgegensetzt, man schlägt die kranken Pferde, und sperrt die Ställe.

Die Milzkrankheit zeigt sich, zumal bey heißen Sommern, gerne, und tödtet manches Rindvieh, sie ist ein hyliges Fieber mit dem Brande im Herzen selber. Sie ist aber nicht ansteckend, so wenig als der Blutgang.

Wie nach einer ausöbenden Seuche man ein Land wiederum mit Vieh besetzen könne, gehört so genau nicht hieher. Wir haben das Glück gehabt, den Fall nicht zu erleben, und verweisen auf die vernünftigen Rätze, die Lancisi in dieser Absicht gegeben hat.



MEMOIRE
SUR LA
CONTAGION

parmi

LE DÉTAIL.

+++++

Mis au jour pour l'instruction
du Public,

le 28. Septembre 1773.



BERNE. Imprimé chés Brouner & Haller.



TRAITE

DE LA

Contagion parmi le Bétail.



I.

La Contagion parmi les Bêtes à corne est un terrible fleau dans tous les païs ; mais elle seroit la ruine entière de nôtre Patrie, si elle venoit à s'étendre sur la generalité des terres de l'Etat. Un tiers du Païs consiste en Alpes & en paturages de montagne, qui ne seroient plus d'aucun rapport, s'il n'y avoit plus de Bêtes à corne pour en consumer l'herbe. Une bonne moitié du reste du païs consiste en prairies, qui en font la richesse, & dont la destination principale

A 2

est,

4 Traité de la Contagion

est, de procurer pendant l'hiver la nourriture du bétail, qui pature en été sur les Alpes & sur les montagnes. Si notre bétail venoit à périr, la moitié à peu près de la plaine deviendroit inutile. Je ne parlerai pas du dommage inexprimable, qu'occasionneroit la perte de tant de milliers de grosses bêtes, la perte du lait, de la viande, du fromage, & le manque du bétail nécessaire pour cultiver nos terres.

2.

L'Italie, la Hollande, le Dannemarc, le pays de Holstein, ont éprouvé les terribles ravages de ce fléau. Les Provinces Unies ont perdu dans ces dernières années près de 200000 têtes de gros bétail, qui taxées suivant le prix ordinaire à 120 florins, font la somme étonnante de 24 millions de florins; le Dannemarc a fait une perte égale dans ses Provinces il y a 20 ans. Cette terrible maladie circule continuellement sur nos frontières, elle s'est manifestée en differens tems, dans la Franche-Comté, dans le Valais, dans les Baillages libres, dans le Canton de Zurich, & dans la Souveraineté de Neuchâtel, elle a pénétré à plusieurs reprises dans l'intérieur de nos frontières, elle a causé de
très

très grandes pertes à Sulens, dans le Baillage de Grandson, & tout récemment dans le Baillage de Nion, sans parler des metairies & des étables particulières, dans lesquelles elle s'est manifestée presque toutes les années, sans qu'elle se soit étendue sur des villages entiers.

Ces considérations m'ont porté à m'occuper des moyens & des avis, dont l'expérience a prouvé l'efficace, & qui ont empêché ce fleau de franchir ses bornes actuelles, qui l'ont éloigné de nos frontières, ou qui d'ailleurs l'ont borné à la frontière, sans qu'il se soit repandu sur l'intérieur du pays.

J'ai entrepris cet ouvrage en faveur de ma Patrie; j'ai voulu éviter, que l'expérience des pères soit perdue pour les enfans; Je m'y suis prêté d'autant plus volontiers, que des Hollandois m'ont souvent demandé, quel pouvoit donc être le secret, dont se servoit l'Etat de Berne, pour faire cesser cette contagion, qui de mémoire d'homme n'y a jamais ravagé un district un peu étendu.

3.

La première chose, qu'il importe de savoir, c'est la nature de la maladie. Cette connoissance n'est pas facile; souvent le mal

6 Traité de la Contagion

ne se manifeste pas , pendant assés longtems , par des simptoms bien sensibles ; le siége effectif & la véritable cause de la mort est l'ouvrage de la corruption même, dont les entrailles se trouvent affectées ; corruption qui est la suite , & non pas la cause du mal. Il faut attribuer sans doute à la difficulté de reconnoitre cette maladie, les grands ravages qu'elle a fait chés des nations éclairées, avant que l'on ait appris à la craindre , & à en prévenir les progrès. On écrit assés generalement, qu'elle se manifeste par une violente fièvre , par un frissonnement , par le herissement du poil, par le défaut de ruminer ; mais tous ces simptoms ne paroissent , que lorsque la maladie a déjà fait de funestes progrès dans l'intérieur de l'animal. Nous sommes informés très certainement, qu'une bête sortie d'une étable infectée, & transportée dans un air parfaitement sain, n'est tombée malade, qu'un mois après qu'elle a été retirée de l'endroit infecté, & qu'elle a péri également par la véritable contagion, qui sans doute avoit été cachée, pendant tout ce mois, dans le corps de la bête. Il est de fait, que le bétail malade bondit encore pendant quelques semaines avec vivacité, qu'il donne une égale quantité de lait, qu'il broute son fourage a-

vec

vec avidité, qu'il travaille à la charue, & qu'il porte cependant la mort dans ses entrailles. L'unique signe de la pulmonie, que l'on aperçoit dès le commencement, c'est une légère toux, qui affecte la bête, malgré tous les signes apparents d'une bonne santé.

Ce n'est que quelques jours, ou même quelques semaines après que l'animal a été infecté, que la fièvre se manifeste par des frissons, & par le poil hérissé. La toux augmente en même tems, la bête gémit, ses forces diminuent, elle ne peut plus se tenir sur ses pieds, elle reste couchée, elle a de la peine à respirer, le pouls est fréquent, la chaleur & la fièvre est plus grande; c'est alors que la bête cesse de manger & de ruminer. La maladie empire pendant quelques jours: la fièvre augmente de jour en jour; les veines battent avec une force & une vitesse étonnante, une écume glissante sort de la gueule & des narines de la bête, la langue s'échauffe, l'haleine est pesante & ronflante, l'odeur en est insupportable; les yeux s'enfoncent, les cornes deviennent froides; une diarrhée de mauvaise odeur, & quelquesfois teinte de sang, & un épuisement total, terminent les jours de l'animal. Cette diarrhée ne survient pas à toutes les bêtes malades.

Traité de la Contagion

4.

Quand on ouvre la bête après sa mort, on trouve constamment & infailliblement les poumons attaqués. On s'y pouvoit attendre après la toux & la difficulté de respirer, qui précèdent la mort. Dans toutes les contagions, qui ont régné à Sulens, à Grandson, à Crassy & ailleurs, les poumons ont toujours été enflammés, & attachés à la pleure; il s'étoit souvent formé un apostume entre le poumon & cette membrane. Je retrouve la même observation dans les meilleurs Auteurs, qui ont écrit sur la contagion, & particulièrement dans les écrits de Mr. *Bourgelat*, qui a fait une étude particulière de la manière de guérir les animaux. Dans plusieurs vaches les poumons se sont trouvés gangrenés, dans d'autres ils sont remplis d'abcès, & dans d'autres encore il y a des vessies remplies d'eau, mêlée quelquesfois avec du pus; il est plus rare d'y trouver du tartre ou du tuf. Il y a constamment inflammation & gangrène dans la pleure: & l'on n'a point encore assommé de bête infectée de la contagion, dans laquelle les poumons soient restés dans leur état naturel. La toux étant le premier signe de cette maladie, ce signe se manifestant dans toute bête infectée, les pou-

mons

mons étant constamment altérés , il est clair, que le vice des poumons fait l'essence de la contagion , & que c'est avec raison , que le peuple l'appelle Pulmonie , tant en allemand qu'en françois.

Les vices des autres viscères ne sont pas aussi essentiels , que ceux du poulmon. Il est commun cependant de trouver l'estomac enflamé & rempli de fourage. Il n'est point altéré, lorsque l'on a assommé la bête dans les premières commencemens de la maladie ; mais quand elle a été assommée dans les dernières périodes de la maladie, ou qu'elle y a succombé sans avoir été tuée , le premier estomac est enflamé , le fourage s'y trouve sans marque de digestion, il est même dans un état de pourriture. Le second estomac est également enflamé , & rempli de fourage, qui n'a pas été digéré. Le troisième estomac, ou le psautier, souffre le plus , on le trouve très souvent enflamé & gangrené, le fourage y est extrêmement compact & sec , & quelquesfois pourri. Le quatrième estomac est assez souvent enflamé & gangrené, mais le fourage n'y est pas endurci.

Puisque dans les premiers jours de la maladie, la bête a mangé & a ruminé, & qu'elle
n'au-

n'auroit pu faire ni l'une ni l'autre de ces fonctions, si elle avoit eu de l'inflammation dans son estomac, il est bien évident, que la corruption de l'estomac est une suite de la fièvre, & de la putridité des suc de la bête, & qu'elle n'est pas la cause du mal. L'animal a été infecté, & l'estomac est resté en bon état pendant plusieurs jours, ce n'est que par une suite de la corruption des humeurs, qu'il se trouve vitié. *Mr. Bourgelat* a trouvé l'estomac dans le même état d'inflammation, & le même engorgement de fourage, dans toute bête mortellement attaquée, de quelque maladie aigüe que ce fut.

Il en est de même des intestins, ils sont souvent enflammés, & même gangrenés, & cette corruption paroît être un effet de la pourriture du fourage, qui de l'estomac a passé dans les intestins, & qui les a attaqués.

5.

La dilatation extraordinaire de la vésicule du fiel, est assés fréquente, elle n'est cependant pas un accident constant de la Contagion. Cette dilatation peut provenir d'une rétention de bile dans la vésicule; dès que l'estomac ne travaille plus, elle ne s'évacue pas. Du moins les hommes ou morts de faim,
ou

ou enlevés par quelque maladie violente, qui les empêche de prendre de la nourriture, ont ordinairement la vésicule du fiel dilatée.

Quelquesfois aussi, l'on a observé un emphyseme * sous la peau, ou à la place sur laquelle la bête malade s'est couchée ; c'est encore un effet de la pourriture. Nous avons la même idée à l'égard de la graisse, qui se trouve assés souvent pourrie dans les bêtes mortes de la contagion, mais qui cependant ne doit pas être constamment viciée, puisque dans les pays, où la police se neglige, les pauvres gens mangent la chair des bêtes infectées.

On n'a point observé d'odeur à la peau de l'animal, on l'a trouvé cependant plus molle, que dans un animal bien constitué.

On a observé dans d'autres pays des abscesses répandus sous toute la surface de la peau, & quelques médecins ont envisagé ces abscesses, comme une évacuation salutaire. Mais on n'a rien remarqué de semblable dans les contagions de ce pays.

Il est plus commun de trouver une eau jaunâtre dans la cavité de la poitrine, mais elle n'est cependant pas constante, & on a ouvert

* Enflure causée par de l'air.

ouvert des bêtes, qui avoient un coté de la poitrine rempli de cette eau, fans en avoir de l'autre coté. Les gens de la campagne ont cru devoir distinguer la Pulmonie en *seche* & en *humide*, mais il n'y a rien de fondé dans cette distinction.

6.

La véritable nature d'une maladie se connoit & par les accidens qui l'ont accompagnée, pendant qu'elle a duré, & par les changemens que l'on a decouverts par l'ouverture dans le corps de l'animal malade, comparé avec le corps de l'animal en santé. Mais l'essentiel du mal doit paroître dans les accidens, qui se sont manifestés dès le commencement de la maladie. & qui ont duré aussi longtems que la vie, & dans les marques de la corruption de l'intérieur, qui sont les causes actuelles de ces accidens; il faut éviter de se laisser tromper par les accidens, qui sont une suite de corruption des humeurs, & qui ne sont survenus qu'aux dernières époques de la maladie.

L'on a cru, que la contagion parmi les bêtes à cornes étoit une fièvre inflammatoire, une fièvre maligne, une fièvre accompagnée d'éruption à la peau, ou bien une inflammation de l'estomac.

Les Anciens se sont approchés de la vérité, & le vulgaire a mieux connu la nature de la contagion, que les savans. Il est évident que c'est une maladie du poumon, qui commence par une inflammation, qui passe souvent à la gangrène, & d'autres fois en abcès, & qui finit alors par une phtisie. Il est bien étonnant, que parmi la quantité de médecins modernes, qui ont écrit sur une contagion, subsistante depuis tant d'années, presque aucun d'eux n'ait observé, que le siège de la maladie réside dans le poumon, quoiqu'ils aient remarqué eux-même, que le poumon étoit attaqué.

7.

Les médecins ont établi leurs conseils pour la guérison de cette maladie, sur les notions, qu'ils s'étoient formés de sa nature. Ceux qui l'ont envisagée comme une fièvre inflammatoire, ont conseillé la saignée, & les remèdes amoliffants & rafraichissans; ceux qui admettoient une corruption du sang, ont ordonné des febrifuges & des remèdes échauffans; ceux qui l'ont considéré sous l'idée d'un fièvre putride, ont conseillé les acides, & les pommes sauvages viennent d'être recommandés dans le Brandenbourg, comme un spécifique contre la contagion. D'autres encore ont

ont proposé le quinquina, & d'autres le mercure : le peuple se sert de quelques compositions mal assorties, & de quelques vieilles recettes.

Les Anciens espéroient beaucoup des setons, d'une racine d'hellebore, passée dans la peau, & d'une longue supuration.

Mais on a reconnu par une triste expérience en Hollande, & en Angleterre, l'impuissance des remèdes ; on y a perdu toute espérance de guérir cette maladie, & on s'est contenté de la mitiger par l'inoculation.

Nous passerons sous silence les prétendus préservatifs, par le moyen desquels l'on croioit mettre le bétail à l'abri de la contagion, & auxquels tout homme sensé ne peut mettre aucune confiance, vû que ces remèdes ont été reconnus inutiles contre la peste, la petite vérole, & les autres maladies contagieuses.

8.

Une longue expérience nous a appris, que les remèdes ne pouvoient pas opérer une sûreté suffisante contre la contagion. Les premiers commencemens de la maladie sont presque imperceptibles, & lorsque les symptômes se manifestent, la guérison est devenue presque impossible. L'usage des remèdes est d'ailleurs dan-

dangereux : l'infection se communique vraisemblablement par l'haleine, & l'on a des indices, que sa mauvaise odeur s'attache aux habits des personnes, qui soignent les bêtes malades. On ne peut pas espérer de guérir en un jour une maladie aussi grave ; ainsi la bête malade, qui vit dans la même étable avec d'autres bœufs, & qui broute & qui s'abbeuve avec eux, peut les infecter pendant sa cure même, quelque heureux qu'en soit le succès : cette même haleine peut empoisonner l'habit de celui qui soigne le bétail malade, & devenir dangereuse pour celui, qui est encore en santé.

On ne peut d'ailleurs concevoir aucune espérance bien certaine de l'effet des remèdes. Depuis plus de deux mille ans, un nombre infini de savants se sont donné les soins les plus constants, pour observer l'effet des remèdes sur les hommes, Nous connoissons assez exactement les vertus salutaires des simples, la propriété qu'ils auront d'échauffer ou d'évacuer, & leur dose. Mais nous n'avons pas à beaucoup près les mêmes lumières par rapport aux animaux ; peu de personnes douées de quelques talens ont observé leurs maladies ; l'art de les guérir a été abandonné à des gens de basse condition, qui n'ont aucune connoissance de l'anatomie du bétail, & qui n'ont pas augmenté

menté leurs lumières par l'étude de la nature ou des bons auteurs. Les médecins du bétail suivent à peu près invariablement la même routine, tracée par les anciens médecins vétérinaires, & leur science consiste en diverses recettes, qu'ils ont trouvé dans les papiers de leurs devanciers.

La structure de l'estomac des bêtes à corne est bien différente de celle de l'estomac de l'homme; en general les envelopes des nerfs sont beaucoup plus épaisses, le sentiment moins vif, les poulx moins nombreux, les artères beaucoup plus dures, & le cœur moins irritable. Toutes ces différences changent l'effet des remèdes sur les bêtes, il est tout autre que sur les hommes; & ce n'est que depuis peu d'années, que par quelques expériences on s'est convaincu de la différence, qu'il y a entre l'effet, qu'un remède fait sur un animal, & celui qu'il fait sur l'homme. Le safran des métaux est un émétique violent pour les hommes, aux chevaux il ne procure que la transpiration: une dose de verre d'antimoine, qui produit de violens vomissemens dans l'homme, purge simplement un cheval par le bas; aucun poison ne peut faire vomir un cheval ni un bœuf.

Puisque

Puisque les véritables effets des remèdes sur les corps des animaux nous sont encore si peu connus : que presque personne n'a observé assés exactement les maladies du bétail, ni donné des règles certaines sur les remèdes, qui y sont propres ; que d'ailleurs l'usage des remèdes ne peut qu'étendre la contagion, il est de la prudence de s'abstenir d'une tentative dangereuse, qui promet peu, & qui peut avoir de très mauvais effets ; & il est infiniment préférable d'opposer à la contagion des moyens plus assurés.

9.

Nous commençons par désabuser le public sur l'idée, que la Pulmonie n'est pas une maladie contagieuse. Cette idée flatteuse vient de quelques savants ; il y en a bien qui ont voulu ôter à la peste son pouvoir contagieux.

Je ne prétends pas assurer, que le cuir d'un bœuf infecté conserve sa qualité contagieuse longtems après la mort ; on a fait à ce sujet des expériences en France, qui méritent de l'attention. Il faut cependant se souvenir, que la peste s'attache préféremment à la laine & aux poils des bêtes, qu'elle se laisse transporter avec ces matieres, & qu'elle répand sa contagion dans d'autres villes & dans des pais libres de

contagion. Il est donc possible, que l'haleine empestée de la bête malade se colle au poil des bêtes, qui l'ont approchée. Il est certain du moins, dans nos contrées, qu'aussi souvent que la contagion s'est manifestée parmi les bêtes à corné, on a pu remonter jusques à la source du mal, & qu'on l'a trouvée dans une bête, qui aura été achetée à la foire d'un lieu suspect, ou qui de quelque endroit infecté aura été amenée dans le país. Quelquesfois aussi le bétail de nos campagnes aura paturé avec le bétail d'une contrée voisine infectée. Il est très probable d'autres fois, que l'air des montagnes infectées a répandu sur les notres ses funestes exhalaïsons. On croit avoir observé encore, que du bétail fin, qui aura flairé le bétail malade, a donné peu d'heures après des marques de l'effet de la contagion.

On connoit le vaisseau, qui de Sidon a apporté la peste à Marseille, & le taureau, qui fût amené de la Hongrie à Padoue en 1711, & qui a allumé cette grande contagion, qui a ravagé l'Italie la première, & parcouru dans la suite presque la moitié de l'Europe. Il paroît qu'ainsi que la peste, la maladie contagieuse du bétail prend sa première origine dans des país chauds, qu'elle infecte ensuite les país tempérés, & qu'elle s'y éteint peu à peu par le froid de quelque hiver rigoureux.

Ce qui prouve mieux encore, que la Pulmonie se perpétue, de même que la peste, par l'infection, c'est la manière dont on la contient en barrant les endroits suspects, & en coupant toute communication entre les étables infectées, & celles qui ne le sont pas. Si cette maladie venoit d'elle-même, ainsi qu'une fièvre ordinaire naît chès les hommes, on barricaderoit en vain les étables infectées, on affommeroit en vain le bétail d'un village, & ce seroit fort inutilement, qu'on fermeroit les montagnes par des hayes & par des gardes. Toutes ces précautions n'écarteroient point une maladie, qui auroit sa source dans le sang même du bétail le plus sain.

Cette contagion ne s'étend cependant pas au loin, & elle n'infecte pas une colonne d'air d'une grande étendue; si l'air s'infectoit, si l'air pouvoit porter au loin le poison de la contagion, les barricades & les autres précautions des hommes seroient inutiles. C'est une ressemblance de plus entre la maladie du bétail & la peste. Les Religieuses de Marseille se sont préservées de la contagion, en tenant leurs couvents bien fermés. L'air n'étoit donc pas infecté; il auroit, malgré la cloture, porté dans ces couvents les exhalaisons pestilencielles du voisinage. La police a bien souvent resserré

la maladie du bétail dans une étable, ou dans un petit nombre d'étables; sans que les autres étables du même village en ayent été attaquées.

10.

Il suit de ce que nous venons de dire, que d'un coté la maladie provient de l'infection, & que de l'autre nous ne pouvons fonder aucune espérance sur les remèdes. Il ne nous reste donc de ressource, que dans les efforts que nous faisons pour empêcher l'infection, & pour restreindre la perte au petit nombre de bétail, qui le premier aura été atteint de ce poison. Ces soins doivent empêcher l'infection de se communiquer des pays voisins au notre; & lors même qu'elle y auroit déjà pénétré, on doit l'empêcher de se communiquer du bétail malade au bétail, qui a conservé sa santé. Il s'agit donc avant toute chose, d'empêcher l'entrée du bétail d'un pays, où la Pulmonie règne presque sans interruption, tantot dans un district, & tantot dans un autre: & les précautions doivent subsister dans les tems les plus tranquilles, & se perpétuer contre les pays, où la police est peu exacte, & dont le bétail [pourroit communiquer la contagion au notre. Ce danger seroit toujours le même, si le commerce du bétail se faisoit sans inspection. Cette précaution est plus nécessaire encore contre
les

les païs, dont le Prince porte moins d'attention au bien de ses peuples, & dont les peuples n'ont pas de confiance dans l'administration. Les pauvres habitans de la campagne y desespérant d'être secourus par le Gouvernement, cachent avec un soin extrême la contagion ; pour éviter des suites plus onereuses, ils enterrent leur bétail dans leurs étables même, & il est bien naturel, qu'ils cherchent à s'en défaire par la modicité du prix, & qu'ils mettent par là même leurs voisins dans le plus grand danger. Dans les païs, où le Prince prend un soin paternel de ses sujets, où il est toujours disposé à adoucir leurs pertes, où il prend généralement sur son compte les fraix nécessaires des précautions, & où il s'attire la confiance de ses peuples, les habitans se donneront les premiers, se soumettront aux genes nécessaires, & attendront de la sagesse du Prince leur conservation, & le soulagement de leurs pertes.

Un sage Gouvernement doit prévenir la contagion, il n'attend pas qu'elle ait pénétré dans ses états, il fait, qu'il est beaucoup plus facile d'écarter la maladie de ses frontières, que de l'éteindre. La Police doit donc dans les tems même de la plus grande sécurité prendre soin, qu'aucune bête ne puisse tomber malade, sans que les personnes préposées à la sure-

té publique n'en soient informées. Dans les tems même les plus tranquilles, toute bête que l'on vend, ou que l'on deplace, doit être munie des preuves suffisantes de sa santé, & doit être marquée aux cornes de la marque particulière à chaque village, marque qui devra être renouvelée toutes les fois qu'elle se sera éfacée, afin que par cette preuve non suspecte on puisse connoître, de quel village la bête est sortie, & s'assurer de sa santé par celle de ce village.

Par les mêmes raisons il ne faut admettre dans aucune foire, & dans aucun marché, aucune pièce de bétail, ni permettre, qu'il en soit vendu, acheté, ni échangé, en quelque manière que ce puisse être, sans que le vendeur remette à l'acheteur un certificat de santé, imprimé & signé par les Préposés du lieu, par lequel on sache d'où la bête a été amenée, & se puisse assurer de la salubrité de ce lieu, & de la santé de la bête même. Il faut pour cet effet établir des Inspecteurs dans les foires & aux marchés, qui visitent ces certificats de santé, & qui dénoncent les contraventions aux Préposés du lieu, afin qu'avertis du danger, ils y opposent les mesures les plus efficaces. Ils feront assommer la bête depourvue des attestations, & en distribueront la viande aux pauvres; il n'y a que des cas bien favorables, qui puissent rendre cette rigueur moins nécessaire.

II.

Malgré toutes ces précautions, l'étendue des frontières, le peu de soin des voisins, les exhalaisons des montagnes infectées dans des territoires étrangers & voisins des nôtres, l'appas du gain, & le désir d'acheter du bétail à bas prix, tant d'autres défauts de police si difficiles à éviter dans la société humaine, sont autant de causes puissantes, qui peuvent aider la contagion à s'insinuer dans quelque village & dans quelque montagne du pays. Dans ce cas infortuné il ne nous reste qu'à étouffer ce feu dans les premiers commencemens, & qu'à l'empêcher de s'étendre.

Tout sujet, qui aura quelque connoissance de la maladie suspecte d'une pièce de bétail, est tenu, sous des fortes peines, de déclarer au Préposé le plus proche, ce qu'il aura entendu ou vu de contraire à la sûreté publique; lors aussi, qu'une bête non suspecte viendra à être malade, ou à périr, le propriétaire, ou les autres sujets, qui en seront instruits, devront en avvertir les Préposés du lieu; ceux-ci en donnent part au Ballif, & ce dernier en instruit le Conseil de santé. Quiconque cacheroit quelque cas suspect, sera chatié suivant l'exigence du cas, ou par la prison, ou par quelques autres peines sensibles.

Le Ballif devra faire examiner & détailler

tailler la maladie par des hommes préposés, affermentés & intelligents, & communiquer au Conseil de santé cette relation, afin que ce Conseil puisse juger du danger, attaché à la maladie, & ordonner les précautions nécessaires pour la sûreté publique.

12.

La première de ces précautions, c'est la prompte séparation de la bête malade. Pour peu que son mal soit suspect, elle ne devra être abreuvée, ni paturer, ni abeberger dans la même étable avec du bétail en santé; elle sera mise dans une étable séparée, où paîtra & s'abreuvra dans un paquier à clos; les gens qui soigneront cette bête suspecte, devront porter des habits destinés à ce seul usage, & ne point approcher avec ces mêmes habits des bêtes, qui se portent bien. Le vase, duquel la bête malade sera abreuvée, ne devra point servir pour les bêtes saines; sa fiente ne devra point être transportée sur les champs, on l'enfouira dans une fosse bien couverte de terre, qu'on entourera d'épines, afin qu'aucune bête bien portante ne puisse en prendre l'odeur.

Quand la bête infectée aura été assommée, ou lorsqu'elle aura péri d'elle-même, il faudra laisser aérer l'étable pendant trois mois au moins, ôter & brûler la crèche avec tous les autres meubles de bois, enlever la terre, jusques

ques à la profondeur d'un pied, la remplacer avec d'autre terre, & la couvrir de chaux. On ne présentera point à des bêtes saines le fourrage, duquel la bête malade se sera nourrie, & qu'elle aura infecté de son haleine; il peut servir pour les chevaux.

Toute bête, qui aura péri de maladie, sera ouverte en présence des Préposés affermentés, & d'autres Experts dans l'art vétérinaire. On dressera un procès verbal exact, de ce que l'on aura trouvé de vicié au poulmon, à l'estomac, & aux intestins. Si la maladie est reconnue non contagieuse, il sera permis au propriétaire d'en manger la viande, & de tirer parti de la peau. Mais si l'on a trouvé quelque chose de suspect au poulmon, le cuir sera coupé en croix, & enfoui avec la bête dans une fosse profonde de six pieds, remplie de chaux & palissadée tout au tour, pour qu'aucune autre bête ne puisse flâner l'odeur de celle qui aura péri.

Si la maladie est effectivement une pulmonie, il est préférable de ne point médeciner la bête infectée, & d'assommer sans retard les premières pièces de bétail, tant celles qui ont actuellement la toux, & qui par là sont suspectes du mal, que celles qui auront séjourné dans la même étable avec des bêtes malades, parce qu'il faut envisager comme perdues toutes les pièces de bétail sans exception, qui auront vécu
dans

dans une même étable avec une bête pulmonique ; l'expérience ayant démontré , que le plus souvent elles prennent l'une après l'autre la même maladie, & qu'elles en périssent de même.

Cette opération se fera de la même manière, & avec plus de soin encore, que l'ouverture des bêtes pées d'un mal uniquement suspect, sans être décidément contagieux. Elle se fera en présence de quelques Préposés assermentés, & des Experts dans l'art vétérinaire, on dressera un verbal exact de ce que l'on aura trouvé de vicié dans le poumon, & dans les viscères des bêtes assommées, & ce verbal signé par les assistants, sera envoyé au Conseil de santé. On pourra faire usage de la viande des bêtes reconnues saines, ainsi que de leur cuirs, tout comme dans le cas sur lequel on a donné la règle, bien entendu cependant, que les cuirs seront transportés immédiatement de l'endroit, où les bêtes ont été tuées, dans la fosse du tanneur. Quant au bétail, qui aura été reconnu pulmonique, on en agira de même qu'à la page précédente: le cuir sera coupé & enfoui avec la bête dans une fosse profonde remplie de chaux, & bordée d'épines, comme on l'a prescrit. L'étable sera nettoyée & renouvelée en la manière que l'on a ordonnée. Lorsque la perte est considérable, le Souverain a coutume de consoler par une collecte les propriétaires.

du

du bétail, qui aura été reconnu libre d'infection, mais qui dans le doute aura été sacrifié à la sûreté publique.

13.

Lorsque plusieurs étables sont infectées dans un même village, le danger est plus grand encore, & c'est ici qu'il faut redoubler les soins, pour prévenir l'étendue de la contagion. Toutes les étables infectées seront soigneusement fermées, & exclues de toute communication d'abreuvoir & de paturage : & dans un cas grave on assommera pour plus de sûreté tout le bétail, qui a demeuré dans des étables infectées, tant celui qui paroît être en santé, que celui dans lequel la maladie s'est manifestée. On est forcé à cette sévérité, parce que l'on ne peut jamais être assuré, que les animaux, qui ont vécu avec les bêtes malades, aient évité la contagion. Cette cruauté apparente est le seul moyen d'empêcher la contagion de pénétrer dans les autres étables du même village, de s'étendre dans les villages voisins, & de se répandre dans toute une contrée.

Le cas est plus dangereux encore, lorsque la contagion se manifeste sur une montagne, où un certain nombre de vaches trouve la subsistance pendant l'été. Il est arrivé, que le bétail du païs a conservé sa santé, mais que les montagnes voisines ont été infectées, & le bétail des
sujets

sujets de la République s'est trouvé entouré de la contagion. Ce cas arrive quelquesfois sur les montagnes de la petite Bourgogne, qu'on admodie aux habitans de la Vallée du Lac de Joux, & qui plus d'une fois se sont trouvées au milieu des villages infectés de la Bourgogne. Dans ces tristes circonstances nous recommandons premierement à nos ressortissans, de se fermer de fortes haïes d'épines, & de couper par là toute communication avec les pâturages infectés. Des gens experts feront tous les quinze jours une visite sur les montagnes, où pait le bétail des sujets de l'Etat, on examinera avec soin, si aucune bête n'est soupçonnée de contagion, & si elles sont en santé sans exception. Lorsque le tems sera venu de faire descendre le bétail, qui aura passé l'été en Bourgogne, sans être infecté, & de le ramener dans le païs, on ordonné aux propriétaires de ce bétail, de le nourrir pendant six semaines sur des montagnes basses, isolées & écartées, sans le mêler avec le bétail du païs, & sans confondre les differens troupeaux. Il sera encore visité tous les quinze jours sur ces montagnes basses, & ce ne sera qu'après cette quarantaine, que suivant les circonstances, il sera permis de le ramener dans le païs, & dans les étables ordinaires, lorsqu'il aura conservé sa santé pendant un tems suffisant, pour nous rassurer sur les suites.

Dans le cas, que les montagnes infectées de nos voisins avoisinassent de fort près quelqu'une de nos montagnes, ces dernières seront fermées le plus fortement qu'il sera possible du coté des montagnes infectées, & on ne permettra pas l'année suivante de les faire depaturer, dans la juste crainte, qu'il ne se soit communiqué quelque chose de contagieux des montagnes infectées, au paturage, ou aux bâtimens de celles, qui n'en sont séparées que par une haye; l'expérience ne nous a que trop appris, que du bétail non suspect de maladie, qui avoit brouté sur des montagnes voisines des paturages infectés, y a été attaqué de la contagion.

14.

Lorsque malheureusement cette contagion a pénétré des montagnes de nos voisins dans les nôtres, le danger est extrême. Le nombre du bétail, qui pait sur une montagne, est beaucoup plus grand, qu'il ne l'est dans une étable, & tout ce bétail se mêle sur la montagne qui sert à le nourrir, sans pouvoir être séparé; il est le plus souvent abreuvé dans un même endroit, il se rassemble dans un seul chalet, ou du moins dans un très petit nombre de chalets; il ne s'égaré que trop facilement d'une montagne à l'autre, & peut y répandre l'infection. L'haleine empestée de la bête malade s'attache

à celles qui sont en santé, elle tient à leur poil, elle empoisonne le paturage. Il faudra donc envisager une montagne entière infectée sur le pied d'une étable unique, dans laquelle regne la contagion, & se souvenir, qu'il est plus aisé de fermer & de barricader une étable; qu'une montagne.

Il ne nous reste d'autre ressource dans ces fâcheuses circonstances, que celle d'assommer tout le bétail de la montagne infectée, & celui qui est encore en santé, & celui dont la maladie est reconnoissable, c'est le seul moyen de mettre les montagnes voisines en sûreté. C'est aussi ce qui s'est pratiqué plus d'une fois avec succès; la perte a sans doute été considérable, mais les collectes faites dans le pays, jointes à la bienfaisance du Souverain, ont contribué à la consolation des infortunés. On observe dans cette triste opération la différence naturelle entre les bêtes en santé, & entre les bêtes malades; on tire parti du cuir & de la chair des premières, & l'on enfouit les dernières, en les couvrant de chaux. On s'est vû obligé quelquesfois d'user d'une plus grande sévérité encore, on a fait égorger les cochons, que l'on nourrit avec le gros bétail, suivant l'usage des montagnes. La contagion, qui enlève les bêtes à corne, n'attaque ni les cochons, ni les brebis, ni les chevaux; mais l'on a craint, qu'il ne se fût attaché quel-
que

que chose de contagieux & de l'haleine infectée aux soies de ces animaux, & que ces soies ne repandissent la contagion.

15.

C'est par ces précautions, que l'on est constamment venu à bout, de borner la contagion à un village, ou à une montagne, & que le reste du país est demeuré sans infection: depuis un tems immémorial, aucune contagion n'a ravagé un district un peu considérable de notre país. Il n'est pas douteux, que ces mêmes moyens ne puissent empêcher également les progrès de la contagion dans d'autres país, & ils s'exécutoient plus facilement encoré dans les Royaumes, parce qu'on y a des troupes, qui peuvent fermer efficacement les contrées infectées. Mais il est essentiel, que toutes ces mesures soient prises dans les premières commencemens de la contagion, sans delai, sans renvoi, & sans épargner qui que ce soit. Dès qu'un país entier, comme la Hollande en est un exemple, est infecté dans des milliers de villages & d'étables, les forces humaines ne suffisent plus pour déraciner une contagion.

Elle regne encore actuellement en Hollande, malgré l'inoculation, & malgré les divers remèdes qu'on a employés; le lait nécessaire n'y est plus fourni que par des vaches, qui ont essuyé la maladie; il paroît à la vérité, que le
mal

32 Traité de la Contag. parmi le Bétail.

mal diminue, & qu'il pourra cesser enfin de lui-même, comme toute maladie étrangère, & la peste même, s'éteint après un certain tems.


16.

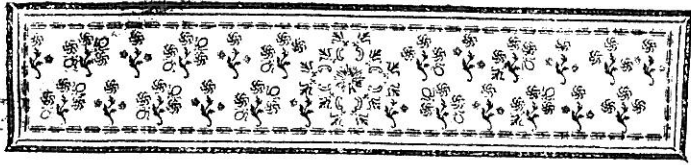
La surlangue, ou l'ulcère de la langue, est encore plus contagieux que la pulmonie ; la cause de cet abcès est repandue par l'air même, & cette maladie embrase un país entier en peu de jours. Elle est mortelle à la vérité, lorsque l'on n'use pas des précautions nécessaires, mais il est aisé de la guérir ; il suffit de gratter la langue avec une cueillère, dont les bords soient un peu tranchants, & de laver l'abcès avec du vin.

La morve des chevaux est contagieuse, elle se manifeste assés souvent dans ce país. On employe contre elle les mêmes moyens, que l'on oppose à la pulmonie ; on assomme les chevaux malades, & on ferme les écuries.

La maladie de la ratte fait beaucoup de ravage dans des étés fort chauds ; c'est une fièvre chaude, accompagnée de la gangrène du coeur ; mais elle n'est pas contagieuse, non plus que le flux de sang.

La manière de remplacer le bétail dans un país, où la contagion l'aura détruit, n'entre pas dans notre plan : nous n'avons jamais eu le malheur d'être réduits à ce soin, & nous renvoyons à ce sujet le lecteur aux sages conseils, que *Lamouisi* a publiés.





4879
H. 171
2000

M É M O I R E

S U R L E S

MALADIES CONTAGIEUSES

D U B É T A I L .

LES maladies épizootiques semblent se multiplier depuis nombre d'années; nulle saison où les bêtes à cornes en soient exemptes, & elles sont si fréquentes aujourd'hui, que par des calculs établis sur des dénombrements attestés par les Seigneurs, les Curés & les Notables des villages & des paroisses de ce royaume, le nombre des animaux préservés & guéris par les Élèves des Écoles royales Vétérinaires, depuis ces établissemens, excède celui de trente mille. L'existence presque continuelle d'un pareil fléau, a donné lieu à une question qui nous a paru mériter l'attention du Ministère. On demande s'il ne seroit pas plus avantageux d'affommer sur le champ les bêtes qui en sont frappées, & celles même qui auroient communiqué avec elles, que de tenter de leur administrer des remèdes! C'est cette idée, d'éc d'abord au célèbre Lancisi, que nous nous proposons principalement d'apprécier dans ce Mémoire. Cette discussion nous paroît d'autant plus intéressante que la maladie qui afflige dans le moment présent le pays de Labour, & qui se propage déjà dans le Béarn & dans la Navarre, semble être de l'espèce de celles contre lesquelles toutes les ressources humaines demeurent

A

impuissantes ; elles nous donnent même lieu de craindre un embrasement rapide & général (a).

S'il étoit possible de rompre absolument toute communication entre les animaux malades & les animaux sains, c'est-à-dire d'assurer d'une manière certaine l'exécution des loix rigoureuses faites à ce sujet, il est incontestable que les limites de la contagion seroient si resserrées qu'elle ne pourroit atteindre qu'un très-petit nombre de brutes. C'est dans ce sens aussi que nous avons plusieurs fois réclamé l'autorité suprême, en assurant qu'elle seule aura toujours plus de pouvoir, en pareille circonstance, que tous les efforts & tous les secours de l'art. La preuve en est que la maladie invincible & cruelle dont Lancisi & Ramazzini nous ont tracé l'histoire, ne put jamais, malgré l'étendue & la célérité de ses progrès dans l'État ecclésiastique, pénétrer dans plusieurs des domaines qu'elle environnoit ; la vigilance de quelques Princes Romains suffit à en défendre les animaux qui leur appartenoient ; & le premier de ces Auteurs avouant lui-même que les bestiaux des campagnes de Corneto, du patrimoine de Saint-Pierre, de l'Ombrie, de Picenum, ainsi que les États de Toscane & de Modène, en furent préservés, par l'exacte & sévère attention que l'on eut à s'opposer à l'introduction de tout animal malade, nous nous croyons en droit de conclure que le parti violent qu'il proposa, n'eut pas pour base l'impossibilité absolue de garantir les brutes de la contagion, par l'interception totale de l'approche de celles qui en étoient attaquées ; mais la nature, la force & l'énergie du venin, contre lequel tous les médicamens administrés échouoient, & sembloient n'avoir d'autre efficacité que celle de l'irriter & de le rendre plus actif & plus funeste.

(a) Ce pronostic n'a été que trop juste ; on en peut juger par les ravages qu'elle a faits dans le pays de Comminges, dans l'Armagnac, dans le Bordelois, dans le Condomois, dans l'Agénois, dans une partie du Quercy ; & elle auroit peut-être dévasté le Languedoc sans les sages précautions qui ont été prises. Il faut lire à ce sujet la Lettre admirable de M. l'Archevêque de Toulouse.

~~1744~~
1700

Ce dernier motif n'a pas été, sans doute, celui de l'arrêt de mort prononcé, il y a deux ou trois années, dans les châtellemies de Courtrai, de Vieuxbourg; dans les pays de Waes, d'Alost; dans le Métier-de-Bouchante, contre toutes les bêtes infectées, & contre toutes les bêtes qui les auroient approchées. La contagion y étoit la même que celle qui avoit exercé les premières fureurs dans la Hollande: or ici on étoit parvenu à en guérir soixante-deux mille cinq cents cinquante-cinq; & nous voyons d'une autre part, par le calcul politique qu'on a publié de ses ravages dans les États de l'Impératrice-Reine, que de dix mille neuf cents quarante-trois malades de la châtellemie du Franc-de-Bruges, on en a sauvé la moitié; que sur cent cinquante-quatre bêtes réparties dans seize étables, soixante-onze ont été guéries après avoir été traitées; & que sur soixante autres abandonnées à leur sort, trente-deux ont été sauvées sans remèdes & par les seuls efforts de la Nature. Ainsi dès que l'on convient que la Nature & l'art n'ont été ni l'un ni l'autre impuissans, il y a lieu de croire que l'unique crainte de la rapidité de la marche du fléau, ainsi que l'inutilité des précautions ordonnées, mais toujours trop négligées pour en défendre les campagnes, ont dicté l'arrêt dont il s'agit.

Ces deux cas, le danger ou l'insuffisance de tout remède, & le défaut de possibilité de contenir par la sévérité des Ordonnances les propriétaires & les marchands de bestiaux, nous paroissent les seuls dans lesquels on puisse se permettre d'attaquer ainsi les propriétés; encore cet acte de rigueur, par lequel on dépouille forcément des particuliers d'un bien qui leur appartient, ne seroit qu'un acte totalement contraire au droit des gens & vraiment tyrannique, si d'autres conditions réunies ne concouroient à le transformer en un acte utile & légitime.

La première de ces conditions est l'assurance des fonds nécessaires au dédommagement des possesseurs des animaux sacrifiés. Il seroit souverainement injuste de leur dénier une indemnité, lorsque la perte à laquelle la contagion les expose n'est point évidemment certaine, & que rien ne peut détruire

d'une manière absolue, l'espérance que leur laisse le doute sur l'issue de l'évènement pour eux.

En second lieu, la loi qui prononceroit la mort des bestiaux pour être moins dure & moins coûteuse, devoit être exécutée dès le principe de la contagion. Si l'on attendoit qu'elle se fût propagée sur un nombre considérable d'animaux, outre que le remboursement du prix des victimes feroit une surcharge pour le Gouvernement le mieux dirigé, ou ne hâteroit que plus sûrement la destruction de l'espèce.

Cette loi suppose encore l'existence & la preuve d'une maladie contagieuse. Toutes les maladies épizootiques ne le sont pas; elles reconnoissent la plupart des causes communes & générales, & dès-lors elles attaquent l'universalité de telle ou telle espèce dans telle ou telle province, ou tel & tel canton, sans qu'il soit besoin que les individus communiquent & sans aucune transmission d'un sujet à un autre sujet. Ainsi les alimens quelquefois viciés & pervertis, l'air disposé d'une certaine manière, l'humidité, la sécheresse, la chaleur, le froid, le mélange des unes & des autres de ces qualités, leur prédomination, leur durée, leurs vicissitudes plus ou moins subites, produisent, tantôt sur les chiens, tantôt sur les chevaux, tantôt sur les volatiles & tantôt sur les bêtes aumailles, des effets qu'on n'arrêteroit jamais en immolant celles sur lesquelles ils se feroient d'abord imprimés; & dans des maladies de ce genre, l'exécution de la loi ne seroit que meurtrière, puisqu'elle ne pourroit en prévenir en aucune façon les progrès.

Cependant, comment les distinguer, dès le principe, de celles dont le caractère particulier est de se multiplier à l'infini, & qui pourroit, dans une paroisse, par exemple, où les animaux prennent une même nourriture, s'alimentent dans les mêmes pâturages, s'abreuvent de la même eau & respirent le même air, discerner aussi-tôt si la maladie qui en attaque successivement plusieurs, est occasionnée par les unes ou les autres des choses dont ils participent également, ou si les seconds qu'elle frappe la doivent uniquement à leur communication ou à leur habitation avec ceux qui les premiers en

ont été atteints ! Il faut avouer que dans une telle conjoncture une décision positive seroit infailliblement hasardée : si néanmoins il y a contagion, & que les premières têtes n'aient pas été abattues, elle s'étendra infailliblement sur le plus grand nombre des bêtes de l'espèce de celles qu'elle aura attaquées ; & voilà ce qui doit, à défaut d'une entière conviction, & dans l'incertitude & la perplexité où l'on est le plus souvent du caractère du fléau, engager à ne négliger aucune des précautions capables de mettre un frein à sa marche, jusqu'à ce que des lumières acquises sur sa véritable nature nous puissent sauver de la cruelle alternative d'un massacre inutile ou d'une propagation mortelle.

Il est rare que ces lumières aussi certaines qu'elles doivent l'être, naissent des seules observations faites dans un même canton ou dans un même village ; mais si la maladie est reconnue pour être d'un genre contagieux, a des symptômes qui ne présentent rien d'équivoque, comme celle qui porte déjà la désolation dans les provinces méridionales de ce royaume ; s'il est évident qu'elle peut être l'effet du passage de quelques animaux venus des lieux qu'elle ravage, de leur introduction furtive, du transport clandestin des dépouilles des cadavres dans les lieux où elle commence à se déclarer, &c. &c. nous pensons, & il n'est pas douteux que la mort prompte du très-petit nombre de bêtes qu'elle aura saisies, fera toujours un parti préférable à celui de recourir à des remèdes souvent infidèles & nuisibles, d'autant plus qu'il n'est que trop vrai qu'on ne sauroit attendre de la raison & de l'obéissance du Cultivateur, toujours porté, par une fatalité incompréhensible, à agir contre ses propres intérêts, la circonspection & la prudence qu'exigent l'éloignement & la séparation ordonnée des bestiaux sains & des bestiaux malades.

C'est par ce moyen que la Flandre Autrichienne a été garantie des effets de l'irruption & des ravages de la maladie qui a désolé la Hollande.

Le meurtre de quatre cents vingt-quatre bêtes dans différens

cantons, en a sauvé cent onze mille cinq cents trente-six ; & dans la seule châteltenie de Courtrai, cent vingt-huit affommées ont suffi pour en préserver vingt-cinq mille six cents quatre-vingt-treize, en sorte qu'il est démontré, par les calculs raisonnés qu'on en a donnés, que dans le premier cas la perte réelle n'a été que de trois huitièmes sur cent ; & que dans le second, sur deux cents bêtes elle a été réduite à une seule.

Cet exemple, d'un avantage aussi considérable dans la circonférence d'une contagion qui est encore dans son principe, pourroit peut-être déterminer le Gouvernement à prendre les mêmes mesures contre les progrès que nous redoutons dans le moment présent & même dans tous les cas de maladies contagieuses, & il n'est pas douteux que cette voie conserveroit aux cultivateurs une infinité de bestiaux dont la perte presque toujours inévitable, consomme la ruine des campagnes ; mais la cupidité & la mauvaise foi, malheureusement trop industrieuses, trouvent le plus souvent, en paroissant même se prêter aux dispositions que renferment les réglemens les mieux concertés, de nouvelles occasions d'agir & de se satisfaire ; la grande difficulté est de leur en interdire tous les moyens.

1.° Dans toute épizootie quelconque, les animaux resteroient renfermés dans les villages, jusqu'à ce qu'il fût parfaitement constaté que la maladie est contagieuse ou non.

2.° Une maladie bornée dans un certain canton, ne seroit déclarée contagieuse qu'autant qu'il seroit bien prouvé qu'elle s'est propagée par communication, & que des Experts l'auroient jugée telle.

3.° On infligerait, sans aucune acception, des peines non comminatoires, mais très-rigoureuses & même afflictives, aux introducteurs des bêtes & des dépouilles pestiférées, comme à ceux qui les achetteroient.

4.° On en prononceroit contre les particuliers qui seroient convaincus (les symptômes du mal étant évidens) d'avoir tué & cédé la maladie de leurs animaux, & de les avoir

conduits, au mépris des défenses faites, hors de leurs étables & dans les pâtures publiques.

5.° On enjoindroit de tuer ces mêmes animaux sur le champ & aussitôt qu'ils seroient découverts, sans aucune espérance de dédommagement pour ceux auxquels ils appartiendroient; & on tueroit aussi toutes les bêtes qui auroient habité avec eux.

6.° On accorderoit, en supposant toujours une contagion, l'exemption de toute Taille, pendant deux ou trois années, à celui qui le premier auroit fait la déclaration de la maladie d'un animal qui lui appartiendrait, ou qui appartiendrait à un autre.

7.° Les trois ou quatre autres habitans qui les premiers auroient imité celui-ci, & qui auroient pareillement instruit de leur malheur les Curés & les Juges des lieux, seroient taxés modérément d'office pendant le même espace de temps, & jouiroient de quelques autres privilèges dans les pays non taillables.

8.° Les Élèves des Écoles Royales Vétérinaires, répandus dans les provinces, seroient astreints, dans des temps de calamités, à visiter continuellement les étables des villages, paroisses & hameaux infectés & voisins de la contagion; & ils seroient d'ailleurs fort attentifs à s'assurer de la nature des affections dont les bêtes saines pourroient être atteintes, & à ne pas prendre des maladies particulières pour la maladie régnante & générale.

9.° On condamneroit, sans remission, à de fortes amendes, tous particuliers qui leur en refuseroient l'entrée.

10.° On puniroit de prison, jusqu'à l'extinction du fléau, tous Charlatans & hommes sans aveu, qui cherchant leur fortune dans la misère publique, & non moins redoutables aux campagnes que tous les maux qui peuvent se rassembler sur la tête des bestiaux, s'introduisent alors dans ces mêmes villages.

11.° Le remboursement du prix des victimes seroit, comme le salaire des Élèves employés, réparti au marc la livre de la Taille, sur tous les habitans de la généralité dans laquelle seroient situés les villages infectés, l'universalité de la province étant également intéressée à ce que le mal soit arrêté.

12.^o Les dispositions de la loi seroient exécutées avec la plus grande sévérité ; on puniroit de la manière la plus grave les auteurs de son inexécution , comme ceux des abus ; & l'irrémission des peines méritées seroit absolue.

Telles seroient , selon nous , les précautions à prendre dans le cas où le Ministère se proposeroit de suivre cette nouvelle voie de préserver les campagnes des malheurs qui les accablent. Que si ces mêmes précautions ne sont pas encore à l'abri de tous les détours de la fraude , c'est qu'il n'est aucune loi dont les dispositions ne puissent être éludées & blessées ; mais il ne s'ensuit pas que par cela seul elles soient inutiles , & qu'elles ne doivent pas être regardées ici comme un secours nécessaire & même indispensable.

Supposons à présent que la contagion ait malheureusement frappé de ses coups un nombre considérable de paroisses , quel sera , en attendant qu'on ait immolé toutes les victimes , le parti le plus sage dans une circonstance aussi funeste ! celui de parer à toute communication. Comment y parer ! rien n'est plus simple , & la chose est très-praticable , au moyen de signaux quelconques placés à l'entrée & à la sortie des villages infectés , ainsi qu'aux portes des étables des malades. Ces signaux annonceront l'existence du fléau dans ces lieux. Défenses absolues seront faites d'y introduire des bêtes étrangères , & d'en laisser sortir aucunes du village ou des étables marquées , sous peine , d'une part , de la mort des animaux qui y passeroient & qui en sortiroient malgré la loi ; & de l'autre ; d'une punition exemplaire que subiroient les hommes qui oseroient y contrevenir ; & pour s'assurer du nombre de toutes les bêtes de chaque paroisse , les Syndics seroient tenus d'en remettre le recensement en forme aux Subdélégués , avec le nom de chaque propriétaire , pour y avoir recours , & pour chacune de ces bêtes être représentées mortes avant d'être enterrées , ou vives , à la première requisition. Une telle barrière interdisant , de la manière la plus certaine & la plus absolue , ces approches & ces fréquentations fatales qui ne peuvent que perpétuer le mal &

porter

porter successivement au loin la mort dans le sein des individus intacts, on n'auroit pas à redouter des progrès qui n'occasionnent que trop souvent un incendie que rien n'est capable d'éteindre.

En ce qui concerne les villages encore sains, il s'agiroit de visiter trois ou quatre fois par jour les bestiaux qu'ils renferment, & de tuer les premiers qui seroient déclarés atteints de la maladie, ainsi que les animaux sains qui auroient été dans la même étable; l'exemple du succès d'une pareille conduite dans les États de l'Impératrice-Reine, répond d'avance à toutes les objections qu'on tenteroit de faire sur ce point.

Mais, dira-t-on peut-être, toutes les maladies contagieuses sont-elles donc supérieures aux efforts de l'art, & s'il en est qui peuvent céder à l'efficacité des remèdes appropriés, pourquoi se proposeroit-on de tuer les animaux qu'on peut espérer de guérir?

Parcourez les campagnes dans ces temps où la terreur y est généralement répandue & s'est emparée de tous les esprits au point d'en effacer jusqu'à la moindre trace des précautions que devoit suggérer un danger toujours pressant.

Ici, des cultivateurs abattus, ne doutent pas qu'ils ne soient frappés par la Main divine: là, ceux-ci, non moins superstitieux qu'infortunés, attribuent le malheur dont ils sont menacés à des incantations & à des charmes, & les uns & les autres convaincus que rien ne peut résister aux coups d'une Puissance surnaturelle, cherchent à diminuer la somme d'une perte qu'ils regardent comme inévitable, en conduisant par des routes secrètes & inconnues, non-seulement les cuirs des cadavres, mais même les animaux pestiférés auxquels il reste encore assez de force pour être transplantés, & en les cédant à vil prix à de coupables mercénaires, aux risques d'inonder des écoulemens de la contagion des pays plus ou moins éloignés & qui auroient peut-être été constamment à l'abri du venin mortel. Très-souvent aussi, ces

mercénaires instruits dès les premiers momens, du *désespoir* des habitans malheureux qui en éprouvent les ravages, accourent avidement de toutes parts dans les paroisses infectées, pour induire le peuple à ce commerce illicite & criminel, & il arrive qu'en très-peu de temps la contagion, au grand étonnement des Observateurs, s'est étendue par ce moyen de tous les côtés & à des distances inconcevables.

Nous ne parlerons pas de mille autres préjugés à combattre, mais que n'a-t-on pas à redouter de la défiance ordinaire du payfan, de son peu d'attention à veiller sur ses bestiaux, de l'incapacité dans laquelle il est d'apercevoir, je ne dis pas l'instant de l'invasion, mais les progrès sensibles du mal avant l'évidence de la prompte destruction des malades, de l'opiniâtreté des refus qu'il fait de les séparer des animaux sains, de nettoyer les étables, d'en écarter le fumier, d'y faciliter l'accès de l'air, de n'y pas amonceler une énorme quantité de bêtes, de tenir celles qui sont attaquées, à la diète austère ordonnée, de les sevrer de toute pâture ordinaire, ainsi que de la boisson à prendre dans les abreuvoirs publics, &c. &c. Quelles suites funestes encore n'ont pas sa propension à les cacher & à les soustraire à l'examen des gens de l'Art, dans la crainte que des services néanmoins purement gratuits, ne lui deviennent onéreux ! l'imprudence qu'il a d'enterrer dans ses étables même des animaux morts, que des animaux sains foulent ensuite aux pieds ; sa maladresse, son ignorance & un défaut absolu d'action & de volonté dans l'administration des médicamens qu'on le charge de donner ; les suppressions, les additions meurtrières qu'il y fait de son propre mouvement, ou par les perfides conseils d'un tas de gens errans, avides & non moins aveugles que lui ; une foule d'Écrits distribués & publiés par des hommes qui se mettent audacieusement en avant sans la moindre connoissance de la maladie & du danger ; des recettes différentes & sans nombre, accréditées pendant un temps par l'imbécillité, & heureusement tôt ou tard démenties & réduites à leur juste valeur par la fatale expérience de ceux qui ont eu la faiblesse

d'y ajouter quelque foi; enfin l'impossibilité dans laquelle se trouvent des Élèves éclairés, de suivre & de servir exactement eux-mêmes des malades nombreux, dispersés dans des paroisses, des villages & des hameaux plus ou moins éloignés les uns des autres, & de leur administrer à temps les secours dont ils ont besoin, &c. &c. Or, dans ce concours effrayant d'obstacles accessoires, presque toujours plus insurmontables que les difficultés principales que présentent le dérangement & les troubles secrets qui agitent la machine, quelle sera la loi qui s'opposera rigoureusement à la propagation du fléau, si ce n'est celle qui en éteindra jusqu'au germe, en ordonnant le prompt sacrifice des animaux qui en auront reçu les fatales impressions?

On a pensé au surplus que le moyen de faciliter les traitemens, seroit d'établir des lazarets ou des hôpitaux vétérinaires dans lesquels on rassembleroit les malades; mais premièrement les étables des villages qui sont comme le centre & le foyer de la contagion, formeroient, dès que nul animal ne pourroit en sortir, un établissement de ce genre, où l'on pourroit administrer pendant quelque temps divers remèdes, s'il ne convenoit pas mieux d'exécuter le plus promptement qu'il seroit possible les animaux attaqués, suivant la loi prononcée contre eux. En second lieu, si le projet étoit de former dans chaque village, des lazarets, tout au plus tolérables dans la circonstance d'une épizootie simple & non communicable, les dépenses que les constructions, les arrangemens & le service à y faire occasionneroient, seroient immenses; & d'ailleurs, non-seulement le nombre incertain des malades pourroit être souvent plus grand que le lieu n'en pourroit contenir, mais ce nombre devenant plus considérable, ne pourroit qu'accroître la somme du venin & le rendroit infailliblement plus meurtrier & plus terrible. Si au contraire ces hôpitaux n'étoient placés que dans certaines portions de la généralité où la contagion se seroit manifestée, on conçoit qu'en y conduisant les malades de différens villages, ils répandroient l'infection dans tous ceux

qu'ils traverseroient, & féroient, pour ainsi dire, à chaque pas les miasmes destructeurs qui sollicitent leur prochain anéantissement.

Quoi qu'il en soit du sacrifice qu'il est juste & nécessaire que l'intérêt particulier fasse à l'intérêt général auquel il fut toujours subordonné, sacrifice que le Gouvernement adouciroit en y participant par l'indemnité qu'il accorderoit; l'arrêt qui en ordonneroit l'exécution, n'excleroit ni les mesures à prendre pour obvier à la propagation du levain pestilentiel, ni tous les autres moyens d'en préserver & d'en affranchir les animaux encore intacts.

Précautions à prendre.

LA précaution la plus importante est malheureusement celle à laquelle il est constamment impossible de déterminer & d'affujettir les propriétaires des bestiaux; cependant (& nous ne saurions trop le répéter) l'interception exacte de toute communication des bêtes saines & des bêtes malades, est la voie la plus certaine de parer à la multiplication du venin. Ce point, dont les Artistes vétérinaires s'efforcent vainement de convaincre les cultivateurs, est uniquement au pouvoir du Gouvernement; & puisque des prohibitions multipliées, émanées de l'autorité, ont été & sont toujours absolument inutiles, il nous semble que le projet de tuer les bestiaux attaqués de maux contagieux, & de les tenir, ainsi que nous l'avons proposé, quand les progrès de la maladie ont été tels qu'elle en a subitement atteint une grande quantité, strictement renfermés dans les villages & dans les étables, jusqu'à ce qu'on ait pu leur donner la mort, est le seul qui puisse nous conduire à l'avantage de nous rendre, en quelque façon, maîtres d'un fléau qu'une extension plus ou moins sensible, change quelquefois, & tout-à-coup, en un torrent dont le cours impétueux détruit & renverie toutes les digues qu'on lui oppose.

Il est certain que le vulgaire ne s'aperçoit presque jamais

de l'existence du mal, que lorsqu'il a fait les progrès les plus sinistres; il est donc d'une nécessité absolue, non-seulement ici, mais dans toutes les constitutions épizootiques, de visiter le bétail plusieurs fois par jour dans les étables même des lieux encore à l'abri de la maladie ou de la contagion.

Les Élèves chargés du soin de secourir les campagnes, éviteront de la multiplier, en préférant des vêtemens de toile à des habits de laine, & en écartant d'eux, avant de s'introduire dans les étables saines, les moindres vestiges du ferment vénéneux, par le vinaigre de vin dont ils se parfumeront & dont ils laveront leurs mains, leur visage & même leurs cheveux, s'il en est besoin.

Ils se précautionneront aussi contre ce même ferment, en lavant ainsi leur poitrine, & en tenant dans leur bouche une certaine quantité de cet acide végétal mêlée avec de l'eau, lorsqu'ils entreront dans des étables très-infectées, & dont les bestiaux seront aussitôt condamnés à la mort (*b*).

Ils interdiront soigneusement l'entrée des étables saines aux propriétaires des bestiaux malades.

Des maladies de cette sorte pouvant aussi se propager par l'approche des animaux d'une autre espèce, c'est-à-dire par celle des chevaux, ânes, mulets, chiens, chats, moutons, chèvres, cochons, & même des volatiles qui auroient été avec des animaux malades ou qui seroient entrés dans leurs étables, on ne souffrira point qu'ils abordent celles où le venin n'aura point encore pénétré, ni les bêtes à cornes qui les habiteront; & pour plus grande sûreté, on tuera ceux des animaux qui sont les moins précieux, & qui pourroient s'y introduire plus aisément sans être aperçus.

Le séjour d'un fumier qui exhale sans cesse une odeur forte

(*b*) Trois des Élèves des Écoles sont morts, depuis nos établissemens, de charbons & de bubons, pour n'avoir pris aucunes précautions en servant les malades.

& acrimonieuse, aide encore à l'épaississement & à la corruption de l'air échauffé que les animaux respirent dans les lieux où ils sont renfermés. Ceux qui contiennent des animaux sains, comme ceux qui contiennent des animaux frappés des coups du fléau, en seront exactement nettoyés, les premiers tous les deux jours au moins, & les seconds tous les jours; le fumier des étables infectées ne devant point être conduit au loin, ni mis en monceau dans le voisinage, mais brûlé sur le champ & consumé par le feu.

Un des obstacles des plus forts à la conservation du bétail sain, & au rétablissement du bétail attaqué, est la surcharge de ces animaux dans une seule & même étable. Leur nombre ne peut en effet occasionner dans ces lieux, très-mal construits en général & toujours trop peu élevés, qu'une chaleur insupportable qui les suffoque, & il est d'une importance extrême de le diminuer autant qu'il est possible.

Il n'est pas moins nécessaire de parer aux inconvéniens qui résultent de l'inattention que l'on a d'y ménager des ouvertures amples. L'air, dont il est essentiel d'y faciliter la circulation & le renouvellement, y rencontre à peine un léger accès, & il convient de lui en offrir un, si la chose est praticable, du sud au nord, & un autre du nord au sud, de manière qu'il puisse, en traversant, entraîner avec lui des exhalaisons ou nuisibles, ou mortelles.

Ces exhalaisons tendant sans cesse à s'élever, & portant même le plus souvent, par la voie des trapes ou des abats-foins, dans les fenils placés au-dessus des étables, des particules fétides, malignes & pestilentielles, qui infectant les fourrages ne peuvent que perpétuer la contagion; les trous ou les ouvertures que l'on pratiquera sur le champ dans les murs, seront percés très-haut & très-près du plancher, & l'on aura soin de tenir ces abats-foins toujours fermés. Que si ce qui devrait former le plancher de ces étables n'étoit qu'un ensemble de planches séparées, ou de fagots soutenus par quelques poutres ou par quelques solives, on ne pourra se

dispenser, les étables étant infectées, de porter ailleurs ce fourrage, & l'on observera de n'en point alimenter les bestiaux sains, mais seulement les bestiaux d'une espèce différente qui peuvent s'en nourrir, & néanmoins avec la précaution de tenter, d'abord sur un petit nombre, si ces alimens n'occasionneroient en eux aucune maladie, du même ou d'un autre genre, auquel cas on livreroit ces provisions dangereuses aux flammes, & c'est peut-être ce qu'il seroit plus prudent de faire dans le moment.

On suspendra çà & là dans les étables saines, ainsi que dans les étables infectées, des herbes odoriférantes, des gouffes d'ail hachées ou de l'*assa-fœtida* en une certaine quantité, & on les parfumera régulièrement deux fois par jour; les portes, les fenêtres & les ouvertures pratiquées pour suppléer au défaut ou à la petitesse de celles-ci, devant être closes pendant tout le temps de la fumigation. Les parfums convenables sont une simple évaporation de vinaigre de vin, ou l'expansion de la fumée du bois de genévrier, du romarin, du genêt, des baies de genièvre séchées après avoir macéré dans le vinaigre, &c. &c.

Six livres de poix de Bourgogne, trois livres de soufre commun, une livre & demie de myrrhe en poudre, brûlées deux ou trois fois par jour, dans différens endroits des villages, en plein air & à la porte des étables, formeroient encore une fumigation très-salutaire & moins coûteuse que des feux allumés faits avec du bois ordinaire.

Dans le système du massacre des animaux frappés par la contagion, il est intéressant de connoître la manière de leur donner la mort, & celle de les inhumer & de purifier les étables qui leur ont servi d'habitation. Des lumières sur les derniers de ces points, éclaireront aussi en ce qui concerne les brutes malades qui périroient d'une mort naturelle.

Il est mille moyens d'ôter la vie à l'animal. Le meilleur & le plus court est celui qui n'exige de la part de l'homme qui la lui enlève, aucune notion de ses parties, & qui n'occa-

fronne aucune effusion de sang; & l'action de l'assommer, ainsi qu'on le pratique dans les boucheries, est ici la seule qui soit convenable. Il seroit à souhaiter que l'on choisit & que l'on préposât des gens, non-seulement pour cette opération, mais aussi pour celle d'enterrer, sauf à faire creuser les fosses nécessaires par des payfans commandés à cet effet.

Ces fosses, qui auront au moins dix pieds de profondeur, seront éloignées de toutes voies publiques, & à mille pas des villages. On les pratiquera de préférence, si la chose est possible, dans des lieux incultes; & elles ne seront point faites dans l'intention d'y jeter plusieurs animaux à la fois, ainsi que nous l'avons vu dans une des généralités du royaume, où en différant de les combler jusqu'à ce qu'elles en fussent remplies, on perpétuoit irrévocablement le fléau par les émanations des cadavres.

Il seroit extrêmement dangereux de les traîner jusqu'au lieu où ils doivent être enfouis, & l'on doit les charger sur des haquets.

Quoiqu'on se soit efforcé de réduire en question ce qu'une funeste expérience n'a que trop souvent prouvé; quoiqu'on ait voulu atténuer & même anéantir par des tentatives rendues publiques, ce qu'elle démontre malheureusement tous les jours, relativement à la communication du fléau par les dépouilles des cadavres (c); quoiqu'enfin, malgré des faits

(c) Les Anglois, qui ne consultent que les faits, & qui ont maintes fois éprouvé cette fatale communication, ont toujours le plus grand soin de la prévenir par des défenses réitérées dans toutes les occasions.

Sa Majesté étant informée qu'une maladie épidémique s'est déclarée sur les bêtes à cornes, dans le voisinage de Bordeaux, Elle a, de l'avis de son Conseil privé, ordonné qu'on ne laissât entrer dans les trois royaumes & îles dépendantes, ni bêtes à cornes, ni cuirs, ni peaux, ni cornes & autres parties de ces animaux, ni foin, ni paille & autres fourrages employés pour la nourriture de bêtes infectées de la contagion, qui pourroient venir de la Guyenne & de la Gascogne. Extrait de la gazette de la Cour du 29 octobre 1774. Par la même gazette du 24 janvier 1775, les mêmes défenses sont faites en ce qui concerne les côtes de la Provence & du Languedoc.

opposés

opposés très-certains, il reste encore dans quelques esprits, un levain du préjugé qui persuadoit au plus grand nombre, que tout le poison meurt avec l'animal, sous le prétexte qu'il n'y a plus de transpiration, & par conséquent plus d'exhalaisons à craindre; nous pensons que la prudence prescrit de dépecer ou de démembrer les cadavres avant de les enterrer, à l'effet de prévenir plus sûrement les suites de la témérité & de l'avidité punissables de ceux qui en enlèvent les cuirs, aux risques d'étendre & de porter au loin la contagion; car c'est ainsi, si l'on en croit le bruit public, qu'elle est parvenue dans nos provinces méridionales.

Les personnes chargées du soin de l'inhumation, auront donc l'attention de séparer dans la fosse même les membres de l'animal, d'en taillader le cuir, d'en ouvrir l'abdomen & même la poitrine, & de remplir intérieurement ces cavités de chaux vive, s'il est possible d'en avoir: elles en jetteront aussi dans les fosses qu'elles rempliront ensuite d'une terre qu'elles battront fortement à chaque couche assez épaisse, jusqu'à ce que les trous soient comblés; il est même à propos que la terre qui les couvre excède de près d'un pied le niveau du terrain. Il seroit au surplus très-important de les défendre, par un moyen quelconque, de l'abord des hommes (*d*), & même des animaux voraces, tels que les chiens & les loups, dont l'odorat, infiniment subtil, est aisément frappé par des corpuscules inapercevables à ce sens dans les autres brutes & dans nous: on pourroit revêtir à cet effet les couches supérieures de pierres, de cailloux, de fagots d'épines ou d'autres matières, & désigner ces lieux par un signal.

(*d*) M. le Marquis d'Hervilly nous a rapporté un fait arrivé à Canisy: un Laboureur dirigeant sa charrue sur un des trous qui renfermoit un cadavre; un de ses chevaux y entre jusqu'au ventre; il se hâte pour le dégager d'aller couper les traits, mais ce Laboureur tombe aussitôt mort sur la place; un autre Laboureur accourt pour le secourir & essuie le même sort; un troisième enfin en a resté comme inanimé pendant trois jours, & il est mort au bout de six semaines.

Rétablir des animaux sains dans des étables infectées, sans aucune précaution & sans les avoir dûment purifiées, ce seroit éterniser le fléau.

Tout ce qui peut avoir participé de l'infection, comme cordes ou longues, ustensiles, fourches, pelles, étrilles, broffes, fumiers, fourrages, feaux, baquets & autres meubles des étables, doit être nécessairement brûlé. Si néanmoins la misère des propriétaires pouvoit engager à leur conserver ces mêmes leaux & ces mêmes baquets, il s'agiroit d'en ratifier avec force les parois & le fond, de les faire tremper ensuite quelque temps dans l'eau bouillante & de les laver, après qu'ils en auroient été suffisamment imbus, avec du vinaigre dans lequel on auroit fait infuser sur de la cendre chaude des baies de genièvre, de l'ail & des feuilles de rhue & de scordium. On en useroit ainsi à l'égard des auges, des rateliers, des portes, des fenêtres & même du plancher; on imbiberoit pareillement le tout d'eau bouillante, avant que de laver avec ce même vinaigre anti-peffilentiel.

On connoît une multitude de substances propres à être brûlées avec avantage & avec fruit dans des lieux peffiférés; celles que nous avons indiquées pour être substituées aux feux à allumer dans les villages attaqués & au voisinage des étables, pourroient convenir ici. Nous avons encore l'encens, le soufre vif, les poudres de sauge & de romarin, les baies de genièvre, le nitre, les légères explosions de la poudre à canon, les vapeurs du vinaigre dont nous venons de parler; & les unes & les autres de ces fumigations doivent être répétées plusieurs fois dans le jour & pendant un certain espace de temps, toutes les ouvertures des étables étant bien & dûment fermées. Il ne sera pas moins utile d'y laisser entrer & circuler l'air deux heures après ces différentes opérations qui, pratiquées environ une vingtaine de fois, seront suivies de celles d'un léger enduit fait avec de la chaux sur les murs qu'on aura eu la précaution de gratter, & d'une lessive de cette même matière, dont les auges, les rateliers,

les portes, les fenêtres & le plancher seront encore imbus & blanchis. Quelque simples que soient ces procédés, nous en avons éprouvé si souvent l'efficacité, non-seulement dans les maladies contagieuses des bœufs, mais dans celles des chevaux que nous croyons pouvoir nous dispenser d'en indiquer d'autres.

Moyens préservatifs (e).

S'efforcer de prévenir dans les bestiaux sains par le régime, par des opérations & par l'administration des remèdes convenables, certaines dispositions qui ne pourroient que faciliter en eux l'atteinte d'une contagion dont on redoute la fureur, & maintenir ainsi les solides & les fluides dans une température qui les éloigne d'un état maladif, c'est travailler à préserver ces animaux des coups dont ils sont menacés.

Il n'est pas douteux qu'il est une infinité de propriétés internes qui font incliner les corps vers telles ou telles affections, & peut-être sont-ce ces propriétés, très-différentes les unes des autres, qui exemptent les bêtes à cornes des maux contagieux qui affectent les chevaux, & ceux-ci des maux qui se répandent sur les bêtes à laine, les chiens, les cochons, les chèvres, les volatiles, &c. &c. Il est certain encore que ces dispositions nous sont presque toujours aussi cachées que la cause des maux qui en sont une suite, & que toutes les spéculations de l'esprit humain, constamment errant au milieu des ténèbres, sur-tout quand il veut pénétrer par la pensée dans l'intérieur de la machine, ne le conduiront jamais à la découverte de ces propriétés & de leurs différences; mais il est des effets qui se présentent à nos yeux, & quelque obscurs, quelque équivoques que soient les adiminicules qu'ils nous offrent d'abord, les réflexions auxquelles

(e) Ceux qui sont désignés ici ont eu des succès dans le pays de Labour & dans quelques autres endroits; mais tous, & sur-tout les médicamens recommandés ne conviendroient pas dans toutes les maladies, & ne sont pas applicables à tous les animaux.

ils nous engagent, jointes à une observation attentive de l'action des remèdes donnés & de l'état des viscères dans les victimes premières & nécessaires que notre ignorance immole & sacrifie en quelque façon à notre instruction, nous donnent enfin des lumières à la faveur desquelles nous pouvons agir avec une sorte de sécurité.

Il ne faut pas cependant avoir la simplicité de croire que la justesse de l'application des moyens qui nous sont indiqués, soit assez évidente, & les substances administrées, assez puissantes & assez énergiques pour mettre l'animal sain à l'abri de tout danger, quand on l'exposera dans le centre de la contagion. Qui pourroit déterminer précisément en quoi consiste celle que nous avons à combattre & quelle en est la véritable nature? Qui nous apprendroit si elle est le produit de causes externes, ou si elle est dûe à un ferment inhérent d'abord à un seul corps & qui n'a pu acquérir une certaine activité & se communiquer au dehors que dans un temps donné? Qui nous développeroit d'une façon satisfaisante comment ce même ferment est parvenu au degré de volatilité & d'expansibilité le plus fatal? Qui nous désigneroit les portes qui facilitent l'introduction de ce poison mortel? Qui nous donneroit enfin la mesure de son action sur les différens individus & sur leurs différentes parties, ainsi que la mesure de la réaction de chacun de ces individus ou de leurs parties sur les particules empoisonnées? Je sais qu'il est possible qu'on tente de répondre à toutes ces questions. Il est des personnes qui croient qu'il n'en est aucune insoluble. Quand on a entendu nier que la peste est contagieuse & soutenir à cet effet que les anciennes opinions ne sont que de vieilles erreurs appuyées sur d'anciennes fables, momens de notre crédulité, que plus elles sont répandues, plus elles sont suspectes, & que des vérités obscures ne sont point soumises à des esprits vulgaires, c'est-à-dire qu'elles échappent à la plupart des hommes, on doit s'attendre à tout. Il n'en sera pas cependant moins certain qu'il y a, ou une ignorance marquée, ou une insigne mauvaise foi à se vanter

d'avoir découvert un spécifique capable de rendre les corps animés invulnérables, au milieu même d'une nuée d'exhalaisons putrides & d'une masse énorme de miasmes pestilentiels, & l'on doit comprendre que lors même qu'on auroit administré des substances qui auroient pu être préservatives dans l'éloignement & contre quelques-unes des portioncules vénéneuses éparées & détachées, elles seront dénuées de leur efficacité & de leur pouvoir, dès que l'animal sera placé dans la sphère d'activité du poison & quand elles auront à agir contre toutes les forces réunies de l'ennemi le plus perfide.

L'action d'inoculer le venin mortel, après avoir préparé la bête à le recevoir, à peu-près comme on dispose le corps humain à l'insertion & à l'admission du virus variolique, est une des preuves de l'étonnant abus que l'homme, au mépris de la raison dont il se glorifie, fait quelquefois des choses les mieux vues & les plus utiles. Un procédé conserve à l'État une multitude de sujets; bientôt, par une extension forcée, il devient, pour des esprits qui s'embrasent & ne calculent rien, une occasion & un moyen d'opérer le plus grand mal possible. Tous les animaux en effet ne sont pas nés tributaires d'une fièvre pestilentielle, comme les hommes le sont en général de la petite vérole: en second lieu, quoiqu'on en puisse dire, de semblables fièvres ont des retours *(f)* que la petite vérole, soit naturelle, soit artificielle, n'a que très-rarement; car si ces retours étoient ordinaires ou très-fréquens, l'inoculation seroit une opération qui n'offriroit que des risques & nuls avantages; & enfin la communication favorisant nécessairement l'augmentation du nombre des malades, la masse du levain qui s'exhale & qui porte la corruption dans l'air, s'accroît inévitablement de plus en plus; de-là aussi cette quantité de petites véroles naturelles dans les saisons que l'on juge être les plus propices à son

(f) Il est prouvé que des bêtes à cornes guéries, en apparence ou réellement, de la maladie qui règne dans les provinces méridionales, après avoir joui trois mois d'une santé qui persuadoit qu'elles étoient hors de toute atteinte, ont paru attaquées de nouveau & ont succombé.

infection, & de-là la propagation incompréhensible sur les animaux, d'une contagion qui peut-être ne connoitra bientôt plus de bornes.

Quoi qu'il en soit, les préservatifs que l'Art nous offre, sont ici de deux sortes, généraux & particuliers.

Les premiers consistent essentiellement dans le régime.

La sobriété est un rempart des plus sûrs contre les atteintes du mal: on doit réduire à moitié les rations de fourrage prises dans les étables, & diminuer à proportion le temps de la pâture pour les animaux qu'on y mène, sauf à compenser cette suppression de nourriture par de l'avoine bouillie dans du petit lait aigrelet, par des boissons ou des breuvages d'eau d'orge gruée, ou d'une infusion de foin haché que l'on jette dans l'eau bouillante & qu'on y laisse une heure ou deux. Ces liqueurs doivent être au surplus passées, ou coulées & additionnées, dans la circonstance actuelle, d'une dose de vinaigre de vin qui puisse leur procurer une certaine acidité: on en donne plusieurs fois dans le jour avec la corne, si les animaux n'en boivent pas volontairement; tiède ou froide, n'importe dès qu'ils sont sains: mais il est très-important dans toute épizootie, quel qu'en soit le génie & le caractère, de ne jamais permettre une grande quantité d'alimens solides, & de délayer & détremper toujours ces mêmes alimens qui, à la moindre inflammation, engorgent constamment les premières voies.

L'air du matin & du soir ne pouvant qu'être très-pernicieux, les pâturages que nous supposons avoir toujours été soustraits à l'abord des bêtes malades, seront interdits jusqu'à ce que le soleil ait dissipé les vapeurs de la terre, & on en retirera les animaux avant qu'il cesse de se montrer sur l'horizon.

On ne les laissera jamais boire dans les champs, on les abreuvera dans les étables d'une eau commune blanchie & acidulée, & quelquefois avec l'hydrogale, c'est-à-dire avec un mélange d'eau & de lait, &c. &c.

Un exercice modéré leur fera aussi salutaire que des travaux forcés leur seroient préjudiciables (g).

On les bouchonnera trois fois par jour avec des bouchons de paille imbus d'une décoction d'herbes aromatiques acidulées avec le même vinaigre. Quand on connoit la nécessité mécanique & les effets de la transpiration insensible, ainsi que les funestes résultats de la diminution & de l'interception de cette excretion, la plus intéressante de celles qui ont lieu par les différens couloirs que la Nature a si sagement multipliés dans les animaux comme dans l'homme, on comprend aisément comment des frictions souvent réitérées peuvent accélérer le mouvement du sang & des humeurs, donner de la fluidité aux suc, diviser les liqueurs visqueuses, dilater les vaisseaux de la peau, & même aider, dans les bêtes malades, à l'expulsion d'un venin destructif du principe de la vie, & en empêcher le séjour & la concentration.

On prendra de ce même acide végétal, on y fera dissoudre de la thériaque ou de l'orviétan, on y jettera une dose suffisante d'eau-de-vie camphrée, & on en lavera de temps en temps la bouche & les naseaux.

Des billots placés dans leur bouche, pendant quelques heures du jour, seront encore très-efficaces : on peut les former de deux gouffes d'ail haché, d'une demi-once de racine d'angélique, de trois dragmes de myrrhe & de deux dragmes de sel ammoniac. On pulvérise les racines & la myrrhe ; on broye le tout avec une suffisante quantité de miel commun qu'on a fait bouillir dans du vinaigre de vin jusqu'à ce qu'il ait repris sa consistance ordinaire, & on le met dans un linge fort & roulé, en manière de billot, que

(g) Des habitans du Bordelois, redoutant l'abord de la maladie & l'impossibilité de travailler & de préparer leurs terres, dès qu'elle auroit atteint leurs bestiaux, les ont très-imprudemment assujettis à des labours outrés, & c'est ainsi qu'ils les ont disposés à devenir plus sûrement les victimes du fléau.

l'on suspend dans la bouche par le moyen de ficelles attachées aux cornes : la salive étant le véhicule à la faveur duquel les ventricules & les premières voies peuvent participer du poison morbifique, & s'en trouvant le plus souvent la première imprégnée, en exciter l'écoulement au-dehors, c'est mettre l'animal à l'abri de la force multiplicative du venin.

Les lavemens, la saignée, les purgatifs, les fortifiants & d'autres remèdes quelconques, sont du genre des préservatifs particuliers, puisque leurs effets dépendent de la diversité des corps, & leur mérite de la justesse de l'application qu'on en fait.

La force, la foiblesse, l'âge, le sexe, les travaux, le défaut d'exercice, la qualité de la nourriture ordinaire, l'état présent des individus ne sont pas moins à considérer dans la Médecine vétérinaire que dans la Médecine humaine. La force & la foiblesse ne reconnoissent, dans l'animal, d'autres causes que celles qu'elles reconnoissent dans l'homme; la disposition variée de ses parties solides & fluides différencie les tempéramens; comme nous, il éprouve des changemens dans tous les âges; il accroit & se fortifie: après avoir subsisté ainsi quelque temps, il s'affoiblit; & dans ces divers passages par lesquels il arrive, ainsi que nous, plus ou moins promptement à la mort, la température, la quantité des fluides & l'aptitude des solides au mouvement ne sont plus les mêmes. L'analogie par rapport au sexe est bien moins sensible & bien moins évidente; mais la plénitude de la femelle, à l'approche de la gestation & de ses suites, exige toujours des égards: des exercices immodérés énervent & dessèchent: un trop long repos appesantit & jette dans l'affaïssement: enfin la trop grande abondance comme la disette des alimens, & leur nature plus ou moins appropriée, n'influent pas moins sur sa machine que sur la nôtre: les mêmes secours ne sont donc pas applicables à tous.

Il est certainement très-avantageux de maintenir le ventre dans une certaine liberté. Son resserrement, qui d'ailleurs
donne

donne lieu à nombre de maux, expose encore plus l'animal aux coups de ceux qui règnent & se répandent. L'animal, au contraire, en qui cette excretion est naturelle, réglée & facile, n'en est pas aussi aisément atteint. Les lavemens émolliens conviennent au premier; ils relâcheroient trop le second: & lorsqu'il s'agit d'animaux gras en qui l'on soupçonne de la chaleur, on peut mettre dans ces remèdes, que l'on doit multiplier selon le besoin, une légère dose de vinaigre.

La saignée doit être en général interdite en ce qui concerne les animaux débiles; elle ne pourroit qu'en accroître la foiblesse; mais eu égard aux animaux pléthoriques, en prévenant les amas d'humeurs impures, les stagnations, les engorgemens, les obstructions, les stases funestes, les inflammations & tous les accidens qui sont la suite ordinaire de tout obstacle à la liberté de la circulation & à l'égalité qui doit régner entre l'action des membranes & l'effort des liqueurs qui les heurtent, elle les rendra moins susceptibles du virus contagieux. On pourroit la pratiquer aussi sur des vaches pleines, & même sur des veaux, si l'on avoit lieu de redouter véritablement en eux une disposition inflammatoire; mais on ne s'y détermineroit qu'avec circonspection, & l'on proportionneroit l'évacuation à leur force, à leur âge & à leur état.

Si c'est principalement dans les animaux dont les liqueurs sont disposées à une fermentation corruptive, que se déploie le venin, un des partis des plus prudens est d'évacuer les humeurs impures qui séjournent dans les premières voies, & d'en délivrer ces parties; on détournera ainsi le fléau par des médicamens purgatifs. Ceux qui ont trop d'énergie, peuvent enflammer, blesser le ton des ventricules & des intestins, par leur action immédiate sur ces viscères; & des substances de ce genre feroient plus dangereuses qu'utiles. Les remèdes salins, tels que les fels d'Epsum, de Sedlitz, le fel végétal, administrés en lavages, suivant la pratique de nos hôpitaux, dans des décoctions de tamarin ou d'oseille, auxquelles on pourra ajouter une certaine dose de nitre,

rempliront l'objet, sans trop irriter les membranes, & sans porter la moindre atteinte au mouvement péristaltique. Selon l'effet de ces purgations, on les réitère, & il paroît superflu d'ajouter ici qu'elles doivent être administrées avec toutes les précautions que l'art suggère.

Il sera très-bon encore de chercher, s'il en est besoin, à fortifier la Nature par les breuvages suivans.

Faites une infusion de mauves; délayez-y deux ou trois onces de baies de genièvre macérées dans le vinaigre de vin, & que vous aurez pilées après les avoir fait sécher. Donnez de temps en temps ce breuvage aux animaux. Si l'on veut recourir à des armes plus fortes, composez-en un de deux onces de racine d'angelique & d'impéatoire, macérées aussi dans une livre de vinaigre, ou dans une décoction d'oseille; faites-y éteindre une dragme de camphre, & faites prendre en deux fois.

Une foule d'autorités respectables se réunissent & concourent à la preuve de l'efficacité des cautères, non-seulement contre la peste, mais contre les autres maladies contagieuses. Le pouvoir de ces ulcères artificiels, quand il s'agit d'éloigner du corps les exhalaisons putrides & venimeuses qui le menacent & dont il se trouve enveloppé, n'est point douteux. Ils deviennent l'égoût des parties hétérogènes de la lymphe & du sang, ils offrent par conséquent une issue à des humeurs nuisibles & corrompues qui auroient servi d'aliment au ferment morbifique, & si l'on doit en croire *Fabrice de Hildan, Deusing, Paré, Diemerbroëck*, presque tous ceux qui ont eu des cautères ont été exempts de la peste. Ces sortes de filtres ouverts par la voie des sétons ne pourront donc qu'être très-utiles & ne seront pas, après néanmoins la ^{celle de} séparation & l'interdiction de toute communication avec les bêtes attaquées, le moindre des préservatifs à mettre en usage sur les animaux, à la vérité, qui ne seront pas cacochymes.

Quant aux vésicatoires, ce remède l'un des plus puissans de la Médecine vétérinaire, employé sur des corps pléthoriques & chargés d'humours, sans en avoir pré-

venu l'application par une diète austère & par le désenflissement des vaisseaux, produiroit le plus grand désordre. C'est à tort que quelques-uns le croient salutaire dans toutes sortes de fièvres malignes & pestilentielles. Quelque souverain qu'il soit, lorsque l'interruption du cours des esprits animaux jette l'animal dans une véritable stupeur, & quelque efficacité que puissent avoir en pareil cas, les cantharides pour accélérer le mouvement progressif des liqueurs & rétablir la sécrétion du suc nerveux & son influx dans toutes les parties, au moyen de l'augmentation du ressort & de la force systolique des vaisseaux, on comprend que si une affection semblable étoit la suite d'une fièvre occasionnée par l'orgasme du sang, on pourroit en accuser justement la célérité extrême de ce fluide qui, se portant au cerveau avec une violence continuelle, provoqueroit lui-même la suffocation des canaux qui l'y reçoivent & s'interdiroit, ainsi qu'aux esprits, tous les moyens d'une filtration nécessaire: or les vésicatoires sollicitant d'une part la vélocité, la fermentation & la turgescence des humeurs, & de l'autre l'irritation des vaisseaux, ne pourroient qu'accroître aussi l'état fâcheux qu'on chercheroit très-imprudemment à modifier par cette voie. Par la même raison, si nous supposons la redondance des humeurs dans les canaux, & un certain degré de turgescence en elles, leurs effets ne pourront qu'être funestes, puisque par eux, le triomphe des fluides sur les solides étant irrévocablement assuré, ceux-ci se trouveront distendus énormément & au point d'être privés de toute faculté de réagir, & de-là leur entière rupture, ou tout au moins, des stases rebelles & infiniment dangereuses. Il faut donc distinguer les cas. La masse est-elle disposée à une dissolution? les cantharides ne pourront que la hâter. S'agit-il au contraire d'une coagulation? leur action ne peut être qu'efficace, attendu la secousse & l'éveil qu'elles donnent à toute la machine, à tous les vaisseaux, à tous les émissaires, & au moyen de la division & de l'atténuation qu'en reçoivent les fluides, dont la réunion excessive des molécules suspendoit & interceptoit la marche.

En ce qui concerne les remèdes philactères si célébrés autrefois, & concillés encore de nos jours par d'aveugles Empiriques, nous n'avons pas à garantir nos Artistes de l'absurdité de leur emploi, ils savent par eux-mêmes que de pareilles ressources annoncent toujours plus de crédulité que de lumières.

Si des succès avoient couronné les entreprises que nous avons d'abord dirigées contre le fléau, dont les ravages portent encore la désolation dans plusieurs de nos provinces (*h*), nous nous hâterions de les publier; mais quels sont ceux que nous pouvions en attendre, & comment établir une méthode sûre & rationnelle dans la circonstance d'une maladie dont la cause ne peut pas même être soupçonnée, & qui se montre sous une diversité si énorme de caractères, qu'au moment où nous nous flattions d'être certains d'un effet, des symptômes différens & nouveaux venoient nous arrêter & nous précipiter dans l'indécision & dans une défiance cruelle du chemin que nous avions entamé!

Des premiers rapports que nous tenions de la main de quelques particuliers, nous avoient laissé quelqu'espoir. L'inappétence, la tristesse, l'abattement, l'abaissement de la tête, la chaleur de la bouche, la soif extraordinaire, la rougeur des yeux, l'état brûlant des cornes, des oreilles & des extrémités, la sensibilité de l'épine, le frémissement, & même l'espèce de bruit ou de crépitation des chairs quand on les comprime en cet endroit; tous ces signes nous avoient paru plutôt indicatifs d'une maladie dont nous avons presque toujours triomphé, que d'une affection terrible & non moins redoutable que la peste.

D'un autre côté, tout ce qui avoit été dit & écrit sur l'état des estomacs, ne nous rappeloit que des symptômes ordinaires dans tous les cas d'épizooties inflammatoires, &

(*h*) Tous les Médecins les plus célèbres & les plus expérimentés de celles qu'il a parcourues, n'ont pas été plus heureux que nous; & le zèle louable de M. Vicq-d'Azyr, honoré de la confiance de M. le Contrôleur général, n'a pu en amorcer l'action.

ne nous effrayoit point. Dans presque toutes les maladies les fonctions digestives sont dérangées : dans celles qui sont graves, elles sont en quelque façon abolies ; aussi l'inaipétence est-elle assez constamment une des premières preuves de la disposition morbifique des humeurs, & la cessation de l'action des ventricules n'annonce-t-elle pas d'une manière moins certaine un désordre réel dans les parties solides & fluides ? Il suit de cette vérité, que la rumination, sans laquelle la destruction du tissu intérieur des fourrages & leur dissolution, ne peuvent être opérées dans des animaux tels que ceux dont il s'agit, doit être en défaut aussitôt qu'ils sont atteints de quelques affections sérieuses ; & dès-lors il est nécessaire que les ventricules qui sont dans l'inertie & privés de tous suc vraiment digestifs, se trouvent plus ou moins gorgés & remplis des matières qu'ils contenoient au moment de l'invasion du mal ou des progrès rapides qu'il a faits : on n'a donc point réfléchi sur les moyens & les conditions de la digestion, & l'on a pris évidemment l'effet pour la cause, quand on a prétendu que c'est dans l'élaboration à peine entamée des alimens, & dans le dessèchement de ceux qu'on découvre dans le feuillet, que consiste la maladie (*i*).

Bientôt plus éclairés par les observations que nous communiquèrent des Elèves accoutumés à la recherche & à l'examen d'une multitude de signes à rassembler, pour suppléer au défaut de l'aveu que nous ne pouvions attendre de nos malades, nous conçumes de véritables alarmes. Ces Artistes n'avoient regardé ni le flux par la bouche, les naseaux & les yeux, ni la diarrhée qui étoit assez constante dans quelques animaux, comme des évacuations critiques, puisqu'elles ne leur apportoient aucun soulagement. Les tumeurs ou les exanthèmes qui se monstroient à des jours & à des temps indéterminés, sur différentes parties du corps de la plupart d'entr'eux, en plus ou moins grand nombre & sous un volume plus ou moins considérable, leur semblèrent

(*i*) *Duo sunt scientia & opinio ; quarum altera quidem scire facit, altera vero ignorare.* Hippoc. leg. f. 3.

plutôt aussi une augmentation qu'une diminution du mal ; ils crurent devoir les attribuer uniquement à sa violence & aux effets de l'humeur morbifique sur les tégumens & sur les parties qu'elle irritoit, & non aux mouvemens spontanés ou aux efforts triomphans de la Nature.

D'autres symptômes leur démontrèrent l'activité & la subtilité étonnante du ferment contagieux qui, dès le moment de l'invasion, attaquoit dans nombre de bêtes presque tous les nerfs & le viscère qui en est le principe. C'est ce dont ils furent assurés par les mouvemens continuels & défordonnés de leur tête, par l'extinction du sens de l'ouïe, par l'affoiblissement de celui de la vue, par la difficulté qu'elles avoient à se mouvoir, par la prostration presque subite de leurs forces, par la petitesse & la concentration d'un pouls fréquent & inégal, par l'examen du cerveau de plusieurs cadavres dans lequel ils découvrirent, ou des épanchemens qui remplissoient les ventricules, ou une dissolution d'une portion de la masse cérébrale, ou tous les caractères de l'inflammation la plus marquée ; & ils présumèrent, avec raison, qu'en pareil cas toutes les fonctions étoient trop débilitées pour que la Nature pût se dégager du virus, l'expulser au-dehors & opérer des crises salutaires. Aussi virent-ils clairement que plus l'abattement des forces vitales étoit voisin du principe de la maladie, moins ils pouvoient concevoir l'espérance de la vaincre, surtout lorsque cet abattement étoit accompagné d'une diarrhée sollicitée par la contraction violente des nerfs des intestins, de déjections vertes ou noires, fétides & putrides ; d'exanthèmes qui répugnoient à toute maturité, ou qui dispa-roissoient sur le champ, ou qui se reproduisoient après leur disparition & pulluloient sous un autre aspect, d'aphes nombreux qui affligé-voient les fosses nasales, leurs orifices, les lèvres, la langue, le palais & l'arrière-bouche, d'un vertige, d'une frénésie suivie de mugissemens, preuves trop certaines du coup dont le miasme contagieux avoit frappé le cerveau ; & ils remarquèrent enfin que la chaleur & la fétidité de l'haleine, la froideur du corps, des membres & des cornes,

l'odeur cadavéreuse de la machine entière, une forte difficulté dans la respiration, la sécheresse du nez, de la bouche & des yeux, la présence d'une sueur froide, l'excrétion d'une urine fortement enflammée, les déjections involontaires & fréquentes d'une fiente empoisonnée, le météorisme de l'abdomen, vrais présages de la gangrène dans les intestins & dans d'autres parties de la région abdominale, étoient aussi ceux d'une mort instante & prochaine.

Ce fut d'après le détail de ces phénomènes formidables & d'après les réflexions que nous inspira la rapidité de la marche d'une maladie dont les principes se montraient aussi inaltérables & aussi féconds que ceux de la peste, que, nous défiant de nos forces, nous osâmes invoquer celles de l'autorité, en lui demandant de hâter la mort des animaux auxquels nous ne pouvions conserver la vie (k). Ce sacrifice nécessaire au salut de ceux qui jusqu'alors avoient été exempts de la contagion, pourra paroître aux yeux du peuple une précaution ruineuse & plus barbare qu'utile, mais c'est au Gouvernement seul à peser les avantages de ce moyen. S'il n'en est aucun autre de borner & d'arrêter le cours meurtrier des maladies contagieuses inguérissables ou non; s'il n'est pas douteux qu'en laissant subsister les bêtes pestiférées, il sera toujours impossible, malgré les prohibitions les plus strictes & les plus sévères, que le fléau quel qu'il soit, par la négligence, l'imprudence ou l'avidité des propriétaires, ne s'étende pas jusqu'à celles qui sont saines; si telle est souvent son étrange propension à se multiplier, qu'il se propage par l'entremise des animaux sur lesquels il n'a aucun pouvoir, & par celle des hommes même; si lors même que l'art mettroit dans nos mains les secours les plus efficaces, ils ne pourront jamais, attendu la quantité des malades, leur dispersion & le petit nombre de vrais Artistes, être employés assez méthodiquement pour que les succès en soient assurés; si enfin

(k) Dans le mois de janvier, le Gouvernement a adopté cette voie de mettre fin à cette peste.

l'expérience atteste que dans des conjonctures aussi funestes ; la mort de quelques animaux met infailliblement tous les autres à l'abri du venin destructeur dont ils sont menacés (1), nous pensons qu'il n'y a pas à balancer, & que les heureux effets de la loi sollicitée par l'intérêt réel & pressant du cultivateur, manifesteront de plus en plus la sagesse, la supériorité des vues & la bienfaisance du Législateur.

(1) Sur deux cents bêtes, n'en perdre qu'une, ainsi que l'expérience faite dans les États de l'Impératrice-Reine l'a prouvé, est sans doute un parti préférable à celui de les perdre toutes, ou même d'en perdre la moitié ou le quart.

SOMMAIRE* D'UN MÉMOIRE

Sur une Question très-importante.

IL est des Maladies épizootiques contagieuses supérieures à tous les efforts de l'art; il en est d'autres qui cèdent en partie à l'action & à l'efficacité des remèdes.

On agite dans le Mémoire dont nous donnons ici le précis, la question de savoir s'il ne feroit pas plus avantageux au Peuple & à l'État, de tuer sur le champ les bêtes à cornes attaquées des unes & des autres, sauf une indemnité accordée par le Gouvernement, que de s'occuper du soin de leur administrer des secours.

Les raisons sur lesquelles on se fonde, sont : 1.° L'impossibilité certaine & avérée de parer à toute communication des bestiaux malades & des bestiaux sains; & en effet, la sévérité des Ordonnances n'a pu jusqu'ici déterminer les habitans des campagnes à user des précautions nécessaires pour arrêter par ce moyen, le premier & le plus sûr de tous, la marche & les progrès de la contagion.

2.° L'avidité du malheureux Cultivateur, qui désespéré, dans de semblables occurrences, de la perte qu'il redoute, cherche à la diminuer en vendant à vil prix à des Marchands ou à des Bouchers mercénaires, un animal dont la transplantation inonde, des écoulemens de la maladie, plusieurs paroisses plus ou moins éloignées, & qui auroient peut-être été constamment à l'abri des coups du venin (a).

* Ce Sommaire n'a été fait que pour éviter aux Médecins célèbres, que l'Auteur a cru devoir consulter, la perte d'un temps précieux, & pour mettre numement sous leurs yeux la question agitée dans le principal Mémoire. Il sera suivi de l'avis que chacun d'eux a donné.

(a) Pendant le mois de novembre 1770, deux bêtes venues furtivement du Franc-de-Bruges, malgré les défenses les plus sévères, commu-

3.° L'action meurtrière qu'il commet en enlevant les dépouilles de ses animaux morts, & en cherchant à se dédommager encore par la vente des cuirs, dont l'exportation porte bientôt l'infection par-tout, & même à des distances inconcevables (*b*).

4.° La défiance ordinaire du paysan, son peu d'attention à veiller sur ses bestiaux, l'incapacité dans laquelle il est de s'apercevoir de leurs maladies, lors même qu'elles ont fait des progrès sensibles; l'opiniâtreté de ses refus quand on lui prescrit de les séparer des animaux sains, de nettoyer les étables, d'en écarter le fumier, d'y faciliter l'accès de l'air, de n'y pas amonceler une énorme quantité de bêtes, de tenir celles qui sont attaquées à la diette austère ordonnée, de les févrer des pâturages & des abreuvoirs publics, &c.

5.° Le soin qu'il a de les cacher, l'imprudence avec laquelle plusieurs les enterrent dans les étables même que des bêtes saines ne continuent pas moins d'habiter, sa mal-adresse, son ignorance & son défaut absolu d'action & de volonté dans l'administration des médicamens qu'on le charge de donner, les suppressions, les additions qu'il y fait de son propre mouvement ou par les conseils d'un tas de Charlatans répandus alors dans les campagnes; enfin l'impuissance dans laquelle se trouve un petit nombre d'hommes éclairés, de suivre & de servir exactement eux-mêmes les malades nombreux, dispersés dans des paroisses, des villages & des hameaux plus ou moins écartés les uns des autres, & d'employer assez méthodiquement les remèdes convenables pour que les succès en soient assurés, &c. &c.

niquément la maladie qui régnoit dans les États de l'Impératrice-Reine, à la châtellenie de Courrai, & elle se manifesta en très-peu de temps sur vingt-sept endroits situés, tant au centre qu'aux quatre extrémités de cette châtellenie, qui contenoit vingt-cinq mille huit cents vingt-une bêtes à cornes. Cent vingt-huit bêtes tuées, réduisirent la perte réelle à une sur deux cents.

(*b*) On assure que le fléau qui ravage les provinces méridionales de ce royaume, n'y est parvenu que par le transport des dépouilles des cadavres.

Tel est, selon l'auteur, le concours effrayant des obstacles à vaincre. Il les regarde comme presque toujours plus insurmontables que les difficultés principales que présentent le dérangement & les troubles secrets de la machine, & il en conclut que la seule loi capable de s'opposer rigoureusement & véritablement à la propagation des fléaux de ce genre, est celle qui ordonneroit le prompt sacrifice des animaux qui en auront reçu les premières impressions.

Les motifs de son opinion sont appuyés de sa propre expérience pendant un espace de près de vingt années, & notamment des dernières épreuves faites en 1770 (c) & en 1771, dans les provinces Autrichiennes des Pays-bas. Le meurtre de quatre cents quatre-vingt-quatre bêtes y en a conservé cent onze mille cinq cents trente-six; tandis que dans un canton qu'on a abandonné & qui en contenoit vingt-cinq mille six cents quatre-vingt-treize, dont deux mille soixante-neuf étoient le 7 octobre 1770 attaquées de la contagion, il y en eut, dès le mois de décembre suivant, dix mille neuf cents quarante-trois infectées; tant il est vrai que le peuple est le même par-tout, & qu'on ne peut jamais raisonnablement espérer d'établir & de faire observer dans les campagnes la police & la discipline qui y seroient nécessaires!

Il est bon de remarquer encore que la maladie dont il s'agissoit, n'étoit pas de l'espèce de celles contre lesquelles la Nature & l'Art n'ont aucun pouvoir: en effet il fut prouvé très-clairement 1.° que lorsqu'on employa des remèdes, le nombre des bêtes guéries fut de soixante-onze sur cent cinquante-quatre, & qu'il en mourut quatre-vingt-trois; en sorte que la proportion des bêtes guéries fut de quarante-six sur cent, & celle des bêtes mortes de cinquante-trois.

(c) Tous les exemples & tous les calculs cités ici & dans le Mémoire qui précède, sont tirés d'un excellent Ouvrage intitulé: *Récit de la marche de la maladie contagieuse du gros bétail dans les provinces Autrichiennes des Pays-bas, ainsi que des mesures prises par le Gouvernement pour en empêcher ou en diminuer les ravages.* A Bruxelles, de l'Imprimerie royale, 1771.

2.^o Que le nombre des bêtes guéries sans aucun secours, fut de trente-deux sur soixante, & celui des bêtes mortes de vingt-huit; ainsi les efforts de la Nature eurent un avantage de sept pour cent sur les médicamens administrés. Cependant, quoique le fléau ne fût pas rebelle à toutes les ressources naturelles & humaines, on prit le sage parti de tuer (*d*); & par-tout où il fut adopté, la contagion cessa & le germe en fut entièrement anéanti.

L'auteur a donc pensé que dans toutes les calamités de ce genre, & vu l'indiscipline, l'indocilité, l'ignorance, l'avidité & même l'imbécillité du cultivateur en pareille circonstance, le sacrifice subit des premières bêtes attaquées de contagion, sacrifice auquel le Gouvernement participeroit par un dédommagement acquitté sur le champ, est la seule voie qui puisse parer à l'entière dévastation des provinces du royaume, & conserver aux campagnes, des animaux d'autant plus précieux, que sans eux, elles ne peuvent recevoir la moindre culture.

(*d*) C'est ce que le Gouvernement vient d'ordonner dans le mois de Janvier, & ce qu'on exécute dans les provinces méridionales, à l'occasion de la maladie régnante.

ON a cherché depuis long-temps des remèdes contre le fléau, mais inutilement; ainsi je ne crois pas qu'on doive écouter ceux qui en proposent, en supposant même qu'ils pussent guérir quelques bêtes. Cette guérison, en multipliant la contagion, seroit très-meurtrière pour d'autres; ainsi je pense qu'il faut faire dresser un bon Mémoire, dans lequel il soit fait mention de tous les signes qui précèdent cette maladie, comme de tous les symptômes qui l'accompagnent, pour qu'on puisse connoître les bêtes qui sont dans ce cas, & qu'il faut tuer & enterrer sur le champ. Je ne connois que ce seul moyen pour arrêter cette mortalité. Le point est de le faire exécuter de bonne foi; ce soin regarde le Gouvernement bien plus éclairé là-dessus que je ne puis l'être. Signé LIEUTAUD, Premier Médecin ordinaire du Roi.

AYANT été à portée, Monsieur, de parler à M. le Contrôleur général, sur divers objets relatifs à la Médecine, je n'oubliai pas le Mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, & je lui communiquai ma réponse à ce Mémoire. Ce Ministre voulut garder cette réponse, & me dit qu'il vous la feroit passer. Il en parla le même jour à M. de Trudaine. Vous devez déjà être instruit de tout cela. Les motifs que vous exposez, ne permettent pas d'avoir jusqu'à présent une opinion différente de la vôtre. C'étoit déjà la mienne, & vous m'y avez fortifié. Je suis flatté d'avoir cette occasion de vous assurer, &c.

A Versailles, le 24 Février 1775. Signé LASSONE.

JE soussigné, Premier Médecin ordinaire du Roi, ancien Commissaire de la Faculté de Médecine de Paris, pour examiner les moyens d'arrêter la maladie des bestiaux pendant l'épidémie de 1745, certifie que nous avons reconnu, après un très-grand nombre d'observations & d'expériences :

1.° Que les remèdes les mieux indiqués & appliqués avec la plus grande exactitude n'ont eu aucun succès qui pût répondre à nos vues.

2.° Que le moyen le plus efficace pour empêcher la propagation de cette affreuse maladie, a été d'ôter toute communication entre les bêtes saines & les bêtes malades :

3.° Qu'il étoit d'une extrême difficulté d'intercepter rigoureusement cette communication à cause de l'extrême subtilité de la vapeur contagieuse, du temps assez considérable qui s'écoule quelquefois avant qu'elle manifeste son effet ; enfin, à cause de la multiplicité presque incroyable des moyens capables de la répandre.

Nous sommes très-persuadés que le plan proposé de massacrer les animaux dès qu'on aura reconnu qu'ils sont atteints d'une maladie contagieuse, est de tous le plus efficace pour empêcher l'entière destruction de l'espèce propre au labourage, pourvu que ce moyen soit employé d'assez bonne heure, avec le courage & la vigilance qu'il exige dans tous les lieux où l'épidémie pestilentielle commencera à se manifester.

A Versailles, ce 19 Février 1775. Signé LE MONNIER,
a ij

JE suis entièrement de l'avis de l'auteur de ce Mémoire, non-seulement pour la maladie actuelle qui attaque les bêtes à cornes dans les provinces méridionales, mais pour toutes les maladies épiзоотiques contagieuses; car quand il seroit aussi démontré qu'il est contraire à l'expérience, qu'on pût guérir ces bêtes, on doit faire entrer dans le calcul le nombre de bêtes qu'une seule malade, pendant le temps de sa curation, pourroit infecter, puisque dans les maladies contagieuses le levain existe encore, & peut se communiquer après que tout le danger est passé, comme l'observation journalière le démontre, & dans la petite vérole & dans la peste, dont le levain peut se conserver pendant un temps très-long, & dont il est impossible de fixer les bornes, comme l'ont démontré le docteur Mead, le cardinal Gassaldi & tant d'autres Auteurs. A Paris, ce 19 Février 1775.
Signé LORRY.

J'AI lu, Monsieur, avec bien de l'attention, le sommaire du Mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser; & je souscris d'autant plus volontiers au moyen qu'il propose, que je suis intimement convaincu que par le fait c'est le meilleur, que dis-je! le seul auquel l'on puisse se fier. L'exécution de tous les autres est impossible. Il faut avoir vu cela d'aussi près que je l'ai vu en Hollande dans les années 1749, 1750, 1751 & 1752, pour en être bien convaincu. Et comment exiger des paysans, qu'ils feroient pour leurs bêtes à cornes ce qu'ils ne font pas pour eux-mêmes! Les détails & les soins nécessaires pour l'exacte administration & du régime & des remèdes, sont de toute impossibilité. Assommer sur le champ & enterrer dans des fosses profondes, voilà, Monsieur, en vérité, à quoi tout se réduit. Après avoir tout essayé & tout tenté, on est enfin tombé d'accord qu'il falloit s'en tenir là. Je n'hésite donc pas après vous, à dire qu'il n'y faut pas faire autre chose. Dites-le à haute voix, Monsieur; qui peut mieux le faire entendre que vous! &c.

Au Palais royal, ce 17 Février. Signé TRONCHIN.

NOUS soussigné Docteur-Régent de la Faculté de Médecine en l'Université de Paris, & Doyen des Médecins de l'Hôtel-Dieu, après avoir lu avec attention, le précis du Mémoire qui nous a été communiqué par Monsieur Bourgelat, Directeur général des Écoles vétérinaires, déclarons que nous ne

pouvons qu'appplaudir aux réflexions qui en font la base, & qui sont fondées sur la raison & sur l'expérience; en conséquence, nous adoptons le plan qu'on se propose, de sacrifier sans balancer, non-seulement les animaux atteints de la maladie contagieuse, mais même ceux qui n'en sont que simplement soupçonnés. Nous estimons que c'est le seul moyen efficace pour l'empêcher de s'étendre, & l'on doit le favoriser d'autant plus volontiers que la bienfaisance du Gouvernement y attache un dédommagement. Fait à Paris, ce 20 Février 1775. Signé COCHU.

Paris, ce 20 Février 1775.

MON avis, Monsieur, étant entièrement conforme à celui de l'auteur du Mémoire que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je l'ai signé avec empressement, &c. Signé POISSONNIER, Médecin Consultant du Roi.

MONSIEUR Bougelat m'ayant fait l'honneur de demander mon avis sur le présent sommaire, je n'ai fait aucune difficulté de l'approuver dans tout son contenu. A Paris le 21 Février 1775. Signé LE THIEULLIER, Ex-Doyen de la Faculté de Médecine de Paris.

JE suis né dans le Béarn, Monsieur, qui a été, comme vous savez, un des foyers de l'épidémie. J'en ai suivi les progrès & les désastres, étant informé à chaque ordinaire, par mon père & mon frère, Médecins dans notre patrie: Ils ont tout tenté. Je leur ai envoyé des projets des traitemens; tout a été inutile. Enfin, Monsieur, je suis parvenu peu à peu, à penser entièrement comme l'auteur du Mémoire, qui auroit pu joindre à ses autres raisons celle tirée de la dépense pour les traitemens des bêtes malades, à quoi le pauvre paysan n'est pas en état de fournir; cette dépense nécessaire amène les Charlatans, qui ne cherchent qu'à se nourrir des malheurs publics. J'ai donc l'honneur de vous renvoyer votre Mémoire simplement signé de moi, & celui d'être, &c. Signé BORDEU.

Ce 26 Février 1775.

Je fais aussi signer votre Mémoire par mon frère, Médecin à Barèges, qui le trouve dans ce moment-ci à Paris.

EN lisant, Monsieur, le Sommaire que vous m'avez envoyé sur une question relative à la maladie des bœufs, j'ai éprouvé la satisfaction que procurent les projets utiles & avantageux.

Vous proposez au Gouvernement, pour empêcher la propagation des maladies contagieuses, de faire assommer les bœufs qui en seront atteints, & d'accorder un dédommagement aux propriétaires.

Je prévois que vous aurez d'abord des contradicteurs, parce que les personnes peu instruites, ne verront dans votre projet qu'une charge pour le Gouvernement, & une perte réelle pour les propriétaires, mais je crois qu'il ne sera pas difficile de les ramener à votre avis.

Il n'est question que d'examiner, 1.^o ce qui s'est passé dans les maladies contagieuses, lorsqu'on ne s'est occupé qu'à guérir les animaux malades, & à préserver les sains. 2.^o Ce qui s'est passé depuis qu'on a pris le parti de tuer les bœufs infectés de la contagion.

En 1711, un bœuf arrivé de Dalmatie, répandit la peste sur les bœufs dans les États de Venise. Ramazzini, or. XIII, de boum clade, nous rapporte que cette maladie contagieuse étoit au-dessus de tous les remèdes, & qu'elle enleva presque tous les bœufs; il cite plusieurs anciens auteurs, tels que Varron, Palladius, Columella, Vegetius & autres qui ont observé plusieurs de ces contagions, & les ont traitées sans succès.

Lancisi, de peste bovillâ, cap. XV, p. 1, a compté qu'en 1714, dans l'espace de neuf mois, la contagion fit périr trente mille bœufs dans l'État ecclésiastique.

Dans la même année, il en périt soixante-dix mille dans le Piémont.

Lancisi déclare que tous les remèdes qu'on employa furent inutiles ou nuisibles. Cap. IX, p. 3.

Le même Auteur, cap. XI, p. 3, conseille plusieurs moyens pour empêcher la communication du miasme pestilentiel; mais sentant qu'avec les plus grandes précautions & les ordres les plus sévères, il est impossible que les hommes & les animaux, tels que les chiens, chats, &c. qui ont approché des bœufs malades, n'approchent ensuite des sains, il dit *ans*

ce dernier chapitre, que le seul parti très-sûr, pour arrêter la contagion, seroit de tuer les bœufs dès qu'ils en seroient atteints.

Gerbesius a observé en 1711 dans la Sicile, que cette maladie contagieuse est incurable.

Scheüerer n'a trouvé aucune ressource contre la contagion qui a ravagé en 1718 la Moldavie & la Valachie.

M. Murry a vu la même désolation en 1735 dans le Palatinat du Rhin.

Messieurs les Commissaires de la Faculté de Médecine de Paris, ne purent découvrir aucuns moyens en 1745 pour guérir les bœufs pestiférés, & pour garantir les sains.

M. Defauvages & Messieurs les autres Professeurs de la Faculté de Médecine de Montpellier, chargés par les États de Languedoc, dans la même année, d'observer la maladie des bœufs du Vivarais, & d'ordonner des remèdes, ne purent ni guérir ni préserver.

Tout le monde sait que la maladie contagieuse, qui a duré pendant les années 1743, 1744, 1745 & 1746, dans l'Alsace, la Champagne, la Picardie, la Franche-Comté, la Bourgogne, le Forès, le Dauphiné, la Provence & le Languedoc, a fait périr peut-être plus de la moitié des bœufs du royaume.

M. Defauvages dit dans son Mémoire sur la maladie contagieuse des bœufs, il suit de nos observations, ainsi que de celles de Lancisi, de Ramazzini & autres, qu'il meurt environ dix-neuf bêtes sur vingt qui sont attaquées de ce mal, & que jusqu'ici on n'a trouvé aucun remède spécifique pour le guérir.

La maladie des bœufs, qui a commencé en 1770 en Hollande, qui s'est répandue dans la Flandre Autrichienne & Française, & qui désole actuellement nos provinces méridionales, a emporté un nombre prodigieux de ces animaux malgré les secours indiqués, soit par les plus fameux Médecins Hollandois, Flamans & de ces mêmes provinces, soit par les Éléves des Écoles vétérinaires, parfaitement instruits de la théorie & de la pratique des maladies épi-zootiques, & qui ont infiniment plus de connoissances que

n'en eurent jamais les anciens Artistes. Il résulte donc des observations des plus célèbres Médecins & de celles des habiles Vétérinaires, que les maladies contagieuses des bœufs sont incurables & toujours désastreuses.

Voyons à présent, Monsieur, ce qui s'est passé depuis qu'on a pris le parti de tuer les bœufs pestiférés.

Il a été ordonné par l'Impératrice-Reine, qu'on diviserait la Flandre en deux cantons ; que dans l'un qui contenoit cent onze mille neuf cents soixante bêtes, on tueroit toutes celles atteintes de la maladie : on en a tué quatre cents vingt-quatre, & tout le reste a été préservé. Dans l'autre canton, qui est celui du Franc-de-Bruges, on a ordonné qu'on ne tueroit point ; & dans celui-ci, qui contenoit vingt-cinq mille six cents quatre-vingt-troize bêtes, il y a eu dans le cours de décembre 1770, dix mille neuf cents quarante-trois bœufs infectés, dont il est péri la moitié ; & la contagion n'étoit pas cessée, lorsqu'en 1771, on imprima à Bruxelles la relation de ce désastre.

Dans la châtellenie de Courtrai, deux cents vingt-huit bêtes tuées en ont, ainsi que l'a remarqué l'auteur du Sommaire, préservé vingt-cinq mille huit cents vingt-une.

Lancisi, de Peste bovillâ, cap. x, raconte qu'un troupeau de bœufs étoit enfermé dans un parc près de Capravola, & qu'un bœuf des pâturages de Rome s'étant approché de la palissade du parc, cinq bœufs du troupeau furent infectés, & que ces cinq bœufs tués sur le champ, la peste disparut.

D'après tous ces faits, mon opinion ne peut être différente de la vôtre ; & je conclus que le préservatif qui a été cherché & conseillé comme l'unique ressource, est en effet le seul & le plus efficace des moyens, & qu'il faut assommer sur le champ & enfouir les bœufs frappés de contagion.

Je sais, Monsieur, que dès que vous avez été informé des symptômes de la maladie qui s'est montrée d'abord dans le pays de Labour, dans le Béarn & dans la Navarre, & qui depuis a fait des progrès rapides, vous avez représenté que l'unique moyen d'arrêter ce fléau, étoit de tuer tous les bœufs infectés, & même ceux qui avoient habité ou qui avoient eu communication avec les malades ; & c'est vraisemblablement sur vos représentations qu'il a

été ordonné par le Conseil, que tous les bœufs pestiférés seroient assommés & enfouis sur le champ.

Votre sage prévoyance & votre expérience vous ayant appris que de pareils ordres ne peuvent jamais arriver assez tôt, vous représentez aujourd'hui qu'il seroit avantageux pour le Roi & ses sujets, que dans les cas malheureux où il surviendrait de nouvelles contagions, on assommât sur le champ les bêtes atteintes de la fatale maladie.

Vous indiquerez sans doute, Monsieur, toutes les précautions encore très-nécessaires à prendre pour étouffer les miasmes pestilentiels, ainsi que les moyens de distinguer les maladies contagieuses de celles qui sont simplement épidémiques ou endémiques, & qui ne se communiquent point. Il y a tout lieu d'espérer de la bienfaisance du Gouvernement, qu'il ordonnera l'exécution de votre projet en ce point, & cet espoir est fondé sur la confiance qu'il a, à très-juste titre, &c. &c. Signé VACHIER.

Paris, le 26 Février 1775.

Approuvé le Sommaire. Signé MONTABOURG, Médecin de l'Hôtel-Dieu.

VII.

B r i e f

des

Herrn Bourgelat

an den

Herrn von Haller, u. u.

von den

besten Mitteln wider die Viehseuche.



Paris den 12ten Merz 1776.

Erlauben Sie, mein Herr, daß einer der aufrichtigsten und eifrigsten Bewunderer von Dero erleuchteten Kenntnissen Ihnen eine Abhandlung *) mittheile, deren Gegenstand einem Mann nothwendig wichtig

*) Die Abhandlung, von welcher hier die Rede ist, wurde im Jenner 1775 in der königlichen Buchdruckeren abgedruckt, und unter alle Minister und Glieder des königlichen Rathes ausgetheilt. Hr. Bourgelat untersucht in derselben, ob es nicht dem Volk und dem Staat vortheilhafter sey, das durch die Seuche angestekte Hornvieh plötzlich umzubringen, als demselben durch allerhand Arzneymittel beyzubringen. Weil Hr. B. die Unmöglichkeit der Absönderung des kranken von dem gesunden Vieh einsah, so begünstigte er das erstere Mittel, und seine Meynung wurde allgemein angenommen, von den gelehrtesten Aerzten unterschrieben, und die Ausführung seines Vorschlags durch öffentliche Befehle bestätigt. Da nur wenige Abdrücke von dieser Abhandlung gemacht worden, ist sie nicht allgemein genug bekannt. (Wir finden auch in Roziers Observ. sur la Phys. sur l'Hist. nat. & sur les Arts, Février 1775. eine Abhandlung von Hrn. Vicq d'Azyr, in welcher er eine Anleitung giebt, wie man

seyn muß, der, wie Sie, sowohl in der Oekonomie der Thiere und den verschiedenen Mitteln, die in denselben entstandenen Unordnungen zu heben, so erfahren ist, als auch alle diejenigen Kenntnisse besitzt, welche den wahren und würdigen Staatsmann ausmachen.

Schon im Monat May von 1774, da die schädliche Seuche das Hornvieh unsers Landmanns zu ergreifen anfing, und traurige Verwüstungen unter demselben verursachte, welche noch wirklich in den mittäglichen Provinzen des Königreichs grossen Schaden bringen, erklärte ich mich, auf die von einem meiner geschicktesten Schüler enthaltenen getreuen Nachrichten von der Beschaffenheit dieser Hornviehseuche, öffentlich dahin, daß das einzige und sicherste Mittel, dem Lauf dieses Uebels Einhalt zu thun und selbst die Keime desselben auszurotten, darinn bestehe, daß man fünfzig wirklich angestekte Häupter, ja auch diejenigen, die mit denselben einigen Umgang mocht

die Sperrung wider die Hornviehseuche anordnen soll. Er verlangt Soldaten, um die ganze Gegend genau einzuschliessen, die erkrankten Thiere aber sollen sogleich getödet und begraben werden.)

ten gehabt haben, gleich niederschlage. Meine Meinung war auf folgendes gegründet: 1) auf die besondern Kennzeichen einer Krankheit, welche man für nichts anders als eine wahre Pest ansehen konnte. 2) Auf die Unzulänglichkeit aller Bemühungen der Kunst, die man, das Hornvieh von dieser Geißel zu befreien, in Holland angewendet hat, wo man am ersten Februar 1775. 284534 Stück Viehes zählte, die deswegen ums Leben gekommen, weil man sich niemals hatte entschliessen wollen, die angestekten Thiere niederzuschlagen. 3) Auf die erwünschten Wirkungen, die dieser weise Entschluß schon in den Ländern der Kaiserin und in Brabant hervorgebracht, wo man bey 300000 Häupter von Hornvieh zählt. Die Seuche zeigte sich daselbst in einem Zeitraum von vier Jahren zu verschiedenen malen, in welchem aber nicht mehr als 416 Häupter getödet worden; so daß man mit Recht sagen kann, man habe zur Sicherheit von 300000, jedes Jahr nur 104 Häupter geschlachtet, welches auf 300, und das aufwachsende Vieh zusammen, nur ein einziges Haupt machen würde. Endlich 4) auf die vollkommene Ueberzeugung, in welcher ich immer gewesen bin,

daß es immer, mein Vorschlag mag noch so hart scheinen als er will, sehr schlecht mit den Vortheilen des Landmanns und dem Nutzen des Landes übereinkomme, sich, nicht nur bey dergleichen Umständen, sondern auch bey allen andern ansteckenden Krankheiten des Viehes, sie mögen nun unheilbar oder nicht seyn, zu weigern, die kranken Thiere zu erschlagen.

Dieser letztere Grund macht vorzüglich den Gegenstand derjenigen Abhandlung aus, den ich die Ehre habe, Ihnen vorzulegen. Ich übergab im Jenner 1775, sowohl den Ministern unsers Königs, als auch den Ministern ausländischer Staaten an unserm Hofe, und einem jeden Glied des Rathes desselben, ein Exemplar davon. Weil ich aber befürchtete, man möchte meine Begriffe nur als solche Hirngespinnste ansehen, welche nichts als das Sonderbare der menschlichen Irrthümer und Ausschweifungen berühren, so wollte ich diese Abhandlung nicht also bekannt machen, ohne vorher die berühmtesten Aerzte von Paris und Versailles berathen zu haben. Die Namen derselben können Ihnen, mein Herr, nicht unbekannt seyn. Nun bleibt mir nichts über, als auch Ihre Rätthe zu erhalten, welche den

ertern zu sehr grossem Nachdruck dienen werden. Wenn schon meine Grundsätze auf Dero Erfahrungen gegründet sind; wenn sie schon vor unsern Augen und durch tägliche Beobachtungen befestigt worden, so muß ich sie doch, damit man mir Gehör gebe,*) noch durch Dero Ansehen und wichtigen Ausspruch beweisen können. Ich weiß, mein Herr, daß es für wißbegierige Menschen sehr unangenehm ist, sich des Vortheils beraubt zu sehen, Versuche anzustellen, und die Grenzen unserer Kenntnisse zu erweitern: dabey aber soll doch, nach meiner Meinung, die Wißbegierde des Naturforschers niemals der Klugheit und den gemeinnützigen Absichten des Staatsmanns zum Nachtheil gereichen. Unstreitig sind noch viele Entdeckungen für scharfsinnige und grosse

*) Hr. Bourgelat legte schon im Anfang des Maymonats 1775 dem Ministerium den Vorschlag zu einem Mandat für diese Absicht vor: jede Verordnung desselben ist mit einer Anmerkung begleitet, welche dieselbe unterstützt und rechtfertigt: im übrigen kommt der ganze Vorschlag mit demjenigen überein, der wirklich in den Ländern der Kaiserin ausgeführt wird: Hr. B. suchte nur denselben nach den Grundsätzen der französischen Regierung so gut als möglich einzurichten.

Beobachter aufgespart; aber unter vier bis fünf-
 Hundert Arzneygelehrten, die seit vielen Jahrhun-
 derten den Ursachen und Eigenschaften der Pest, und
 den Mitteln wider dieselbe nachgeforscht haben, und
 sich noch wirklich mit diesem Gegenstand beschäftigen,
 wird schwerlich einer gefunden werden, der der Wahr-
 heit um einen einzigen Schritt näher gekommen.
 Wenn man auch, nicht gemeine Aerzte, sondern selbst
 die erleuchteten Orakel befragen würde, und es, oh-
 ne den heiligen Gesetzen der Religion und der Mensch-
 heit zu nahe zu treten, möglich wäre, die ersten durch
 die Pest angesteckten Menschen geradezu umzubringen;
 würde ein einziger seyn, der sich nicht gleich entschloße,
 dieselben zum Tode zu verurtheilen, um dadurch ei-
 nem größern Uebel vorzubeugen, und das Leben der
 größern Anzahl zu retten? Bey den Thieren aber ist
 der Todschlag erlaubt, und die einmal eingetiffene
 Viehseuche geht mit so starken Schritten fort, daß ein
 Aufschub von vierzehn Tagen das Uebel gemeinlich
 zehnfach größer macht, und dasselbe in einem Monat
 schon hundertmal schädlicher wird. Ueberdem ent-
 stehen dabey tausend unüberwindliche Hindernisse bey
 der Besorgung des kranken Viehes, man ist nicht im

Stand, die Arzneymittel selbst dem Vieh geben zu können, sondern muß sich dabei auf ungeschickte, nachlässige, grobe und oft sehr unwillige Bauern verlassen. Wenn man schon wirklich durch ein Wunder der Kunst das beste und sicherste Mittel erfunden hätte, so würde es dennoch ganz unmöglich seyn, dasselbe allerorten in dem gehörigen Zeitpunkt, in welchem der Gebrauch desselben wirken kann, anzuwenden: unter dessen würde sich die Pest immer ausbreiten, und mit mehr oder minder Geschwindigkeit zehn Dörfer, eine Provinz, zwei ganze Provinzen, und also unvermerkt ein ganzes Königreich anstecken. Aus diesem läßt sich also, ohne einen schweren und verwickelten Calcul anzufangen, gleich bey dem ersten Anblick einsehen, daß das Niederschlagen des Viehes ungemein viel vorthellhafter sey, als die sehr ungewissen, und unstreitig tausendmal mehr schädlichen als nützlichen Versuche. Im übrigen wird ein jeder, der die Wirkungen der medizinischen Besorgung des Viehes berechnen will, leicht einsehen, daß außer der Gefahr das Uebel zu verlängern, ja in einem Landstrich zu verewigen, selbst zu der Zeit, da man sich schmeichelt, die Plage ausgerottet zu haben, die Summ der Thiere,

die durch die Pest weggerafft worden, gemeiniglich noch mehr als einmal höher steigt, als die Anzahl derer, die davon gerettet werden. Im mittäglichen Holland sind vom ersten April 1769, bis zum 3ten März 1770, 11565 Häupter verlohren gegangen; da man im Gegentheil nur 4554 erretten können. Im nördlichen Holland wurden während der gleichen Zeit 43563 durch die Seuche weggerafft, und nur 21237 wieder gesund gemacht.*) Wenn man nun die ersten angestekten niedergeschlagen hätte, so würde man gewiß mehr dadurch gewonnen, die Umkosten der Besorgung erspart, und die Pest gleich in ihrem Anfang erstikt haben, die dann, anstatt der erstaunlichen Anzahl des in den vereinigten Provinzen verlohrenen Viehes, nur wenige Häupter würde getödet haben.

Es wird noch nicht nöthig seyn, mein Herr, die Urtheile derjenigen zurechtzuweisen, welche, in

*) Hr. Bourget hat diese Nachrichten nicht nur seinem Briefwechsel mit Männern vom ersten Rang zu danken, sondern dieselben auch aus einer Abhandlung des Hrn. van Berg, Kaiserl. Königl. substit. General-Procurator im Brabant, gezogen.

eben dem Zeitpunkt, in dem ich mich für das Niedermezzeln des angestekten Viehes bemühte, daraus den Schluß gezogen haben, daß die Vieharzneyschulen unnütz sind, weil man in denselben die Mittel nicht lehre, durch welche man alle Krankheiten besiegen könne. Diese Zerstörer von dergleichen Errichtungen, deren grosser Nutzen durch die fürtrefflichsten Wirkungen ausser allen Zweifel gesetzt worden, dachten nicht daran, daß sie durch dergleichen Folgerungen auf der einen Seite die Nachsicht derjenigen Universitäten und Fakultäten, welche sie angenommen haben, an den Tag legten; auf der andern aber zeigten sie, daß nichts so leicht sey, als eben diese Folgerungen wider eben dieselben Universitäten oder Fakultäten zu machen, indem dieselben bisher eben so wenig die Pest, das Podagra, die Lungensucht, den Krebs, &c. &c. zu besiegen gewußt haben.

Ich bin mit der grössen Bewunderung und mit der tiefsten Hochachtung,

Mein Herr,

ic. ic. ic.

Bourgelat.

A n t w o r t

des Herrn von Haller auf den vorhergehenden Brief.

Bern den 19ten März 1776.

Ich darf Ihnen, mein Herr, nicht sagen, daß ich Dero Begriffen von der Hornviehseuche, von der Unzulänglichkeit der Arzneyen, von der Nothwendigkeit die angestekten Kühe zu töden, und von der Falschheit der angenommenen Meynung, als wenn dieses Uebel seine Grundursache im Magen hätte, gutheiße, da sie selbst auch meine Begriffe sind. Ich machte schon im J. 1773 eine Abhandlung über die Murie von Franche-Comté bekannt, welches eine Krebsartige Peripneumonie ist, und die schädliche Krankheit zu seyn scheint, welche Europa schon seit 1711 zu plagen angefangen hat. Diese Abhandlung, die auf hohen Befehl bekannt gemacht worden, wurde zum siebenden mal wieder aufgelegt, und kam zweymal französisch heraus. Wir machten uns dieselbe zu unsrer Richtschnur. Die Nachbarschaft von Franche-Comté, und insonderheit die unter einander gelegenen Berge beyder Staaten, hat zu verschiedenen malen die unsern angestekt. Wir ließen alle Kühe bald dieses Berges, bald eines andern, bald selbst eines Dorfes umbringen, und die Zahl des
nieder-

niedergeschlagenen Viehes stieg über dreihundert. Wir haben nöthig gefunden, alles Vieh, welches auf dem gleichen Berg oder im gleichen Thale mit angestekt gelebt hatte aufzuopfern, weil uns die Erfahrung gelehrt, daß dergleichen Vieh immer sehr verdächtig sey, und daß, wenn es wider die öffentlichen Befehle vor dem Berg ins Dorf zurückgeführt, es wenige Wochen darauf von dem gleichen Uebel ergriffen worden. Bey dem Hornvieh fordert bey uns nur diese Peripneumonie das Niedermetzeln, bey den Pferden aber wird es durch den schädlichen Noz nothwendig gemacht. Diese Methode, die Thiere niederzuschlagen, hat unser Land bewahrt, welches auf seinen Grenzen in einer Ausdehnung von achtzig Stunden mit der Hornviehseuche umringt war, da dieselbe im Wallis, in der Franche-Comté, im Biscthum Basel, im Canton Zürich und Schaffhausen herrschte, bey uns aber kein Dorf dadurch angestekt wurde.

Unser Volk sah den Nutzen von diesem geschwin- den Niederschlagen so wohl ein, daß viele unter demselben, sobald sie das gefährliche Gift der Ansteckung in ihren Ställen gespürt, auf eigenen Antrieb ihr Vieh niederschlugen. Einer mit Namen Heiler lieg 12

Rühe, die ihm zugehörten, umbringen, welches in unsern Bergen einen Gegenstand von 2000 und mehr Livres macht.

Man hat die ehemaligen Besizer der drey grossen, im J. 1773 umgebrachten Heerden, durch eine eingesammelte Steuer und ein sehr beträchtliches Geschenk der Republik unterstützt, wodurch ihnen ihr Schaden reichlich ersetzt worden. Unsre Nachbarn, und Ihre französische Unterthanen in Franche-Comté wollten ihr Vieh durch Arzneymittel gesund machen und sich dem Niederschlagen entziehen, haben aber dabey nichts gewonnen, als daß die Seuche ganze Jahre gewüthet, und in verschiedenen Zeiten mehrere Landschaften derselben fast zu Grund gerichtet.

Ich habe mich stets des Worts **Wir** bedient, weil ich ein Mitglied des Gesundheitraths bin, welcher bey uns alle Gewalt über die Besorgung derjenigen Mittel und Anordnungen hat, welche zur Gesundheit des ganzen Landes beitragen können. — Unsre Nachbarn haben uns fast allerorten nachgeahmt.

Ich bin mit der vollkommensten Hochachtung, 2c. 2c.

Haller.



Lettre de M. Bourgelat à M. de Haller¹

Paris le 12 mars 1776

Permettez, Monsieur, que l'admirateur le plus sincère et le plus zélé de vos lumières et de vos travaux² vous communique un mémoire dont l'objet ne peut être qu'intéressant pour un homme versé d'une part aussi profondément que vous dans la science de l'économie animale et des divers moyens d'en réparer les desordres et les troubles et de l'autre dans toutes les connaissances que constituent et qui distinguent le véritable homme d'Etat.

Dès le mois de mai 1774, époque de l'invasion funeste du fléau qui attaqua d'abord les bêtes à cornes du (paysan) et qui a ravagé et qui ravage encore les Provinces Méridionales de ce Royaume, je déclarerai, sur les rapports fidèles qu'un des élèves des Ecoles Vétérinaires très éclairé, me fit du genre de cette épizootie, que l'unique et le plus sûr moyen d'en arrêter les coups et d'en éteindre jusqu'au germe consistoit dans

¹ Transkription ab Manuskript in Burgerbibliothek Bern (N A.v.H 105.8) durch St.H.

le sacrifice de cinquante bêtes infectées et de toutes celles qui pouvoient avoir habité et communiqué avec elles. Mon opinion étoit fondée 1° sur le caractère particulier d'une maladie qu'on ne peut envisager que comme une peste réelle. 2° Sur l'inutilité et l'impuissance de tous les efforts de l'art mis en usage pour en délivrer les bestiaux dans la Hollande où au 1er février 1775 on a comptés 284534 bêtes mortes, parce qu'on n'y a jamais voulu adopter le parti du massacre. 3° Sur les effets que ce sage parti avoit déjà produits dans les états de l'Impératrice Reine et sur ceux qu'il a eu dans le Brabant. On y compte 30 mille têtes de bestiaux, la maladie s'y est manifestée et reproduite plusieurs fois dans le cours de quatre ans; on n'y a tué pendant cet intervalle de temps que 416 bêtes ; ainsi on peut dire que le sacrifice qu'on y a fait annuellement a été de 104 bêtes immolés à la sûreté de 3000 ce qui ne fait qu'une à la sûreté de 3000 et à la conservation du bétail renaissant. 4° Enfin sur l'intime persuasion dans laquelle j'ai toujours été que, quelque dur que paroisse le système dont il s'agit, c'est mal entendre l'intérêt du cultivateur et l'avantage des campagnes que de s'y refuser, je ne dis

pas seulement dans cette circonstance, mais dans celles de toutes maladies contagieuses du gros bétail, qu'elles soient guérissables ou non.

C'est le dernier point à la discussion duquel je me suis principalement attaché dans l'écrit que j'ai l'honneur de vous envoyer. J'en adressai un exemplaire au mois de janvier 1775 au Ministre de Sa Majesté, à tous les Ministres des puissances étrangères à sa cour et à tous les membres qui composent son conseil; mais avant de le publier ainsi, dans la crainte où j'étois que mes idées ne fussent regardées comme le fruit de ces spéculations qui ne prouvent que la singularité des erreurs et des écarts dont l'esprit humain est capable, je crus devoir recouvrir aux lumières des médecins les plus dénommés de Versailles et de Paris. Les noms, Monsieur, ne sauroient vous en être inconnus et vous trouverez leur avis à la fin de cet ouvrage. Il me reste, Monsieur, à obtenir encore aujourd'hui le vôtre qui ne peut qu'ajouter infiniment à leurs suffrages. Vainement mes principes sont-ils établis sur des faits et sont-ils confirmés sous nos yeux et de nos jours par l'expérience, j'ai le plus grand besoin d'une

autorité aussi responsable que la vôtre pour me faire entendre. Je sais bien, Monsieur, qu'il est cruel pour les hommes avides de connaissances de se voir privés de l'avantage de tenter d'éprouver et de reculer les bornes de notre savoir, il ne faut pas néanmoins, selon moi, que la curiosité du phisicien l'emporte sur la sagesse et la prudence de l'homme d'Etat. Il en est sans doute des découvertes réservées à des génies sublimes mais sur 4 ou 5000 auteurs en médecine qui ont recherché depuis plusieurs siècles et qui recherchent encore la cause, la nature de la peste et les moyens de la guérir, y en a-t-il seulement un qui ait fait un pas vers le vrai ? Et si l'on consultoit non des médecins vulgaires, mais les oracles des facultés et qu'il fût possible, sans partir l'atteinte la plus criminelle aux lois de la religion et de l'humanité, d'ôter la via aux premiers pestifériés, y en auroit-il un sens qui ne se determineroit pas à en ordonner aussitôt la mort pour éviter un plus grand mal et pour sauver les jours du plus grand nombre. Ici le meurtre nous est permis et celà sont les progrès de l'épizootie régnante qu'un délai de quinze jours augmente communement du décuple la quantité des malades et que celui des quatre

mois suffit pour l'augmenter du centuple. Ou rencontrer de plus de difficultés insurmontables dans le traitement, on ne sauroit administrer soi-même les remèdes, on est obligé de s'en rapporter à des paysans injustes, négligents, grossiers et très souvent de la plus mauvaise volonté. En supposant encore, que par un miracle de l'art ou de la nature, on eut trouvés le spécifique les plus réel, il seroit de toute impossibilité de l'employer partout. Dans le moment précis et positif de l'application, qu'on doit en faire pour m'assurer l'efficacité; cependant la contagion se propage, bientôt elle embrassera plus ou moins rapidement des villages, une Province, deux Provinces entières et insensiblement tout un Royaume. Or, dans une pareille occurrence, qui purroit ne pas voir tout à coup sans l'effort d'une combinaison difficile et compliquée l'avantage du massacre du celui de se livrer à des tentatives très incertaines est mille fois plus dangereux qu'utiles. D'ailleurs quiconque calculera les effets des traitements verra, qu'outre le danger de perpétuer le fléau et de l'éterniser dans une contrée quelconque dans le temps-même, où on se flatte de l'avoir détruit la somme des animaux qui périssent en

pareille circonstance double ordinairement et au delà celle des animaux qui en échappent. Dans la Hollande Méridionale il est mort depuis les 1^{er} avril 1769 jusqu'au 31 mars 1770 11565 bêtes, on en a guéri 4554. Dans la Hollande Septentrionale il en est mort pendant le même intervalle et temps 43563, où en ont guéri 21273; or il est évident qu'en assassinant les premiers animaux attaqués on eut beaucoup plus gagné, on aurait épargné les dépenses de traitements et la contagion étant éteinte dès le principe, il n'aurait enlevé aux Provinces Unies qu'un petit nombre et non le nombre immense des bêtes qu'elles ont perdues.

Je ne crois pas devoir au surplus, Monsieur, apprécier ici l'idée de ceux, qui au moment où j'ai sollicité le massacre des animaux en ont conclu que les Ecoles Vétérinaires sont inutiles, puisqu'on n'y apprend pas à triompher de toutes les maladies. Ces détracteurs d'un pareil établissement dont l'importance est constatée par des services essentiels n'ont pas pensé que d'une part ils annonçoient en tirant une conséquence pareille l'indulgence des universités et facultés qui les ont admis

et de l'autre, que rien n'était plus aisé de retorquer l'argument contre ces mêmes universités et facultés en ce qu'elles n'ont point encore découvert les moyens de triompher de la peste et goutte, de la phtisie pulmonaire, du cancer, etc. etc.

Je suis avec la plus haute admiration et le plus profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Bourgelat